

# Cadre Stratégique Commun

Travail Décemment :  
la création d'emplois, les droits au  
travail, la protection sociale et le  
dialogue social

des OSC belges du groupe Travail Décemment :

IIAV/IEOI (ACV/CSC)	WSM vzw	ANMC/LCM/LCM
IFSI/ISVI (FGTB/ABVV)	FOS vsw	UNMS/NVSM
BIS/MSI (ACLVB/CGSLB)	Solidarité Socialiste asbl	
	Oxfam Solidariteit vzw	

30 avril 2016

## Table des matières

### Liste des abréviations

1.	Introduction.....	2
1.1	Le cadre stratégique commun basé sur les quatre ACC régionales sur le travail décent .....	2
1.2.	Les participants et le processus de réalisation du CSC.....	2
1.3.	La complémentarité avec des CSC pays .....	3
2.	Les cibles stratégiques communes.....	3
2.1.	La description de la cible et des sous-cibles stratégiques communes.....	3
2.1.1.	La cible stratégique commune .....	3
2.1.2.	Quatre sous-cibles stratégiques communes .....	4
2.1.3	La pertinence au développement .....	4
2.2.	La description des approches des OSC belges et des OSC partenaires du Sud.....	7
2.2.1.	Les approches de renforcement de capacités par les OSC belges par rapport aux sous-cibles.....	9
2.2.2.	Les approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires du Sud.....	12
3.	Identification des complémentarités et des synergies .....	9
3.1.	La synergie institutionnelle entre les OSC belges participantes à ce CSC.....	17
3.1.1.	Les OSC belges s'organisent dans une plateforme de coordination « Travail Décent » ....	18
3.1.2.	Les OSC de la plateforme de coordination Travail Décent mettront en œuvre deux programmes communs .....	19
3.2	Les complémentarités et synergies entre des OSC du CSC « Travail décent » .....	20
3.2.1.	Les complémentarités et les synergies liées aux approches clés de renforcement de capacités (1) et de coopération/mise en réseau (2) par les OSC belges.....	20
3.2.2.	Les complémentarités et les synergies liées à l'approche clé (3) concernant l'action politique et de plaidoyer aux niveaux de la Belgique et international. ....	26
3.2.3	Les complémentarités liées aux approches intégrées: l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances (5) et les approches par rapport aux thèmes transversaux (6 et 7) .....	28
3.3	L'identification des complémentarités et des synergies entre les OSC belges participantes à ce CSC et la coopération belge aux niveaux de la Belgique, des pays du Sud, au niveau continental et international.....	28
3.4	Les complémentarités et synergies entre les OSC belges participantes à ce CSC, leurs partenaires nationaux et d'autres OSC belges participantes au CSC du pays concerné.....	28

## Liste des abréviations

ACC	Analyse contextuelle commune
ACNG	Acteur de la coopération non gouvernementale
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs (OIT)
AI	Acteur institutionnel
AIM	Agence intermutualiste
ANMC/LCM-LCM	Alliance nationale des mutualités chrétiennes (Belgique)
ASEAN	Association of South East Asian Nations – Association des nations de l'Asie Sud-Est
BIS/MSI	Beweging voor internationale solidariteit - Mouvement pour la solidarité internationale (CGSLB-ACLVB, Belgique)
CBC	Coordination Belgique Colombie
CCC-SKC	Clean Clothes Campaign – Schone kleren campagne
CGSLB-ACLVB	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique – Algemene centrale der liberale vakbonden van België
CNCD	Centre national de coopération au développement – 11.11.11 (Belgique)
CSC	Cadre stratégie commun
CSC – ACV	Confédération des syndicats chrétiens – Algemeen christelijk vakverbond (Belgique)
CSI – ITUC	Confédération syndicale internationale - International Trade Union Federation
CTB	Coopération technique belge
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire belge
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FGTB-ABVV	Fédération générale des travailleurs de Belgique – Algemeen Belgisch vakverbond
FOS	Fonds voor ontwikkelingsamenwerking – socialistische solidariteit
GUF	Global Union Federation
IIAV/IEOI	Institut d'éducation ouvrière internationale - Instituut voor internationale arbeidsvorming (CSC-ACV, Belgique)
IFSI/ISVI	Institut de Formation Syndicale Internationale – Internationaal Syndicaal Vormingsinstituut (FGTB-ABVV, Belgique)
MASMUT	Plateforme Micro assurance santé – Mutuelles de santé
MLOZ	Mutualités libres – Onafhankelijke ziekenfonds
ODD	Objectif de développement durable
OIDHACO	Oficina internacional para los derechos humanos y acción en Colombia
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OSC	Organisation de la société civile
Solsoc	Solidarité Socialiste
RSCD-TUDCN	Réseau Syndical de coopération au développement – Trade Union Development Cooperation Network
UAM	Union des acteurs mutualistes
UEMOA	Union économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest
UNMS/NVSM	Union Nationale des Mutualités Socialistes – Nationaal Verbond der Socialistische Mutualiteiten
WSM	Wereldsolidariteit – Solidarité mondiale

# 1. Introduction

## 1.1. Le cadre stratégique commun basé sur les quatre ACC régionales sur le travail décent

Le Cadre Stratégique Commun (CSC)<sup>1</sup> Travail Décent est basé sur les quatre Analyses contextuelles communes<sup>2</sup> (ACC) régionales sur le travail décent et ses quatre dimensions : la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Ces quatre ACC ont été approuvées par le Ministre de la Coopération au Développement, Mr De Croo, fin décembre 2015. Le CSC tient compte des remarques formulées par le poste de la coopération belge à Genève et par différents services de la DGD : i) une meilleure présentation de l'Agenda 2030 comme cadre de référence et opportunité pour des interventions sur le travail décent, ii) l'analyse des possibilités de complémentarités et de synergies avec l'OIT (et ses bureaux régionaux) et des organisations régionales (ASEAN, UEMOA,..), iii) la nécessité de développer des approches sur l'intégration économique des femmes et des jeunes, iv) la nécessité de développer des approches sur l'information et la sensibilisation sur les droits au travail.

Différents éléments ont déjà été intégrés dans les ACC régionales sur le travail décent et ne sont donc pas repris dans ce document. Il s'agit de i) l'analyse du contexte régional et les défis prioritaires concernant les quatre piliers du travail décent (chapitre 3)<sup>3</sup>, ii) l'analyse des risques liés au contexte, aux cibles stratégiques et aux approches (chapitre 9), iii) l'analyse des acteurs pertinents pour le travail décent (chapitre 6), iv) l'identification des pistes et des opportunités de complémentarités et des synergies entre les organisations de la société civile (OSC) belges (chapitre 10), v) la description de la manière dont les ACC ont été élaborées, en particulier les éléments permettant de constater la participation des OSC belges et de leurs partenaires locaux (chapitre 1).

## 1.2. Les participants et le processus de réalisation du CSC

Ce CSC a été réalisé par les neuf OSC belges ayant participé aux quatre ACC régionales sur le travail décent. Il s'agit d'OSC alliant des expériences et des expertises complémentaires sur le travail décent et la protection sociale. Ces organisations sont Solidarité Socialiste, FOS, Oxfam Solidariteit, Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale, IFSI/ISVI (FGTB/ABVV), IIAV/IEOI (ACV-CSC), BIS/MSI (CGSLB), les mutualités chrétiennes (ANMC/LCM) et socialistes (UNMS). Le comité de pilotage de ce CSC est identique à celui créé dans le cadre des ACC et est composé d'un représentant de chacune des OSC belges parties prenantes. Il a continué son rôle de prise de décisions stratégiques, organisationnelles et politiques quant au processus de rédaction de ce CSC. Les trois OSC leaders et coordinatrices (FOS, Solsoc, WSM) des groupes de travail continentaux pour les quatre ACC se sont organisées en comité de rédaction de ce CSC. WSM a été indiquée comme organisation de coordination et de référence pour la communication avec les couples 11.11.11, le CNCD et les leaders des CSC pays.

La rédaction de ce CSC est basée sur le manuel proposé par les couples le huit février 2016. Le 12 janvier 2016, le comité de pilotage des quatre ACC régionaux sur le travail décent s'est réuni pour enclencher des échanges sur les synergies institutionnelles à opérationnaliser dès 2017. Une deuxième réunion sur ce sujet et le contenu du CSC s'est tenue le 19 février. Ensuite, le 24 et le 25 mars 2016, lors d'un atelier participatif impliquant les 9 OSC belges engagées dans ce CSC, le comité de pilotage a dégagé les cibles, les approches et les types de complémentarités et de synergies envisagés dans ce CSC. Sur cette base, le comité de rédaction a élaboré un premier document qui a été discuté le 15 avril 2016 en comité de pilotage. Enrichie de ces discussions, une deuxième proposition a abouti le 22 avril 2016. Enfin, après un dernier tour de commentaires, une dernière version a été approuvée par le comité de pilotage le 25 avril.

---

<sup>1</sup> Dans ce texte, l'abréviation 'CSC' réfère au 'Cadre stratégique commun'. Aucune confusion ne peut exister avec la Confédération des syndicats chrétiens 'ACV/CSC'.

<sup>2</sup> Les quatre ACC régionales sur le travail décent couvrent quatre régions : 1. L'Afrique de l'Ouest et du Nord et au Moyen-Orient, 2. L'Afrique Centrale, de l'Est et australe, 3. L'Asie et 4. L'Amérique Latine et les Caraïbes.

<sup>3</sup> Comme ce CSC se réfère aux quatre ACC, il n'est pas possible de citer les pages concernées dans les chapitres.

Il est important de souligner que le cadre légal n'était pas publié ni au moment du lancement du processus (le 8 février 2016) ni au moment de finaliser ce CSC. Par ailleurs, les différentes cibles stratégiques communes et leurs approches sont établies sous l'hypothèse d'un maintien des ressources dévolues par les différents acteurs de ce CSC Travail Décemment. Elles ne peuvent en rien constituer un engagement, notamment en cas de réduction du nombre d'OSC belges actives et/ou de réductions budgétaires. Les engagements formels seront pris ultérieurement sur base des programmes présentés par les OSC belges.

### 1.3. La complémentarité avec des CSC pays

La problématique du travail décent a une portée universelle qui justifie l'approche thématique de ce CSC. D'un point de vue opérationnel, tout en respectant les prérogatives de chaque Etat, la mise en œuvre du travail décent varie suivant les singularités et les contextes régionaux, nationaux et locaux. C'est pourquoi les quatre ACC régionales sur le travail décent faisaient déjà référence à plusieurs ACC nationales. Dans le cadre de cet exercice, un dialogue s'est instauré entre ce CSC thématique et les CSC organisés par pays. Dès lors, ce CSC se réfère aussi aux 27 CSC Pays (voir la liste en annexe 1) dans lesquels les OSC belges engagées dans ce CSC Travail Décemment pensent intervenir via leurs programmes 2017-2021. Plusieurs engagements en termes de complémentarités et de synergies aux niveaux nationaux ont été pris entre une ou plusieurs OSC belges de ce CSC et une ou plusieurs OSC belges impliquées dans d'autres CSC Pays. Ceux-ci sont repris au chapitre 3 des différents CSC (Travail Décemment et Pays). Ainsi, les CSC des pays concernés et ce CSC sont complémentaires. Il est recommandé de lire les différents documents pour avoir accès au cadre stratégique global à l'échelle de chaque pays et inter-pays.

De manière plus spécifique, ce CSC se réfère au CSC Belgique pour les cibles stratégiques, les approches, les complémentarités et les synergies liées au plaidoyer entre OSC belges, réseaux belges et internationaux qui sont actifs sur des problématiques liées au travail décent (voir point 3.2.2). Ces deux CSC sont également liés par le fait que le travail des OSC belges en matière d'éducation au développement en Belgique se base, pour une part importante, sur les collaborations développées avec les partenaires 'Sud' qui alimentent, renforcent et contribuent à légitimer les actions en Belgique. Par conséquent, le travail décent est aussi un thème abordé dans les interventions destinées aux publics de première et de deuxième ligne en Belgique.

## 2. Les cibles stratégiques communes

### 2.1. La description de la cible et des sous-cibles stratégiques communes

#### 2.1.1. La cible stratégique commune

La cible stratégique commune de ce CSC est la suivante : **Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.**

Ce CSC s'organise autour des thématiques du travail décent et de la protection sociale, en s'appuyant sur le concept de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui a été formulé par les mandants tripartites de l'OIT – gouvernements, organisations de travailleurs et organisations d'employeurs. L'Agenda pour le travail décent repose sur quatre piliers stratégiques : créer des emplois et des moyens de subsistance durables, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social. Cette approche est fondée sur l'idée que l'emploi productif, le travail décent, la protection sociale et la défense des droits économiques et sociaux sont des dimensions essentielles d'une mondialisation juste, de la lutte contre la pauvreté et des moyens d'instaurer un développement durable, équitable, solidaire et inclusif. Le travail décent correspond donc à un travail productif que femmes et hommes peuvent exercer, de manière durable, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

Les bénéficiaires finaux de la mise en œuvre de ce CSC sont principalement les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle et formelle, les travailleurs et les travailleuses précaires et les personnes vulnérables. Cela inclut les travailleurs actifs et non actifs, les femmes, les jeunes, les migrants...

### 2.1.2. Quatre sous-cibles stratégiques communes

Ce Cadre Stratégique Commun 'Travail Décemment' reprend les quatre piliers de l'Agenda du Travail Décemment comme cibles stratégiques : 1) Créer des emplois et des moyens de subsistance durables pour toutes et pour tous ; 2) Garantir les droits au travail pour toutes et pour tous ; 3) Étendre la protection sociale pour toutes et pour tous ; 4) Promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.

On se reportera au point 0.1.3. des ACC régionales sur le travail décemment pour une définition de ces quatre cibles stratégiques. Précisons que, l'Agenda pour le travail décemment ayant une portée indivisible, ces quatre cibles stratégiques sont indissociables, interdépendantes et se renforcent mutuellement. Toute défaillance dans la promotion de l'une d'entre elles porterait préjudice à la réalisation des autres. Le dialogue social, en particulier, a un double rôle. Il s'agit à la fois de l'une des quatre cibles et d'un instrument central pour réaliser les trois autres cibles stratégiques.

### 2.1.3. La pertinence au développement

Les enjeux soulevés par le travail décemment sont une problématique mondiale qui s'inscrit dans un agenda international. Le concept de travail décemment a rapidement fait consensus au niveau international parmi les gouvernements, les employeurs, les syndicats et la société civile. Il est devenu un objectif universel et fait écho au contenu de documents fondamentaux comme, par exemple, l'Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ou la Déclaration de Copenhague sur le développement social issue du Sommet mondial pour le développement social (1995). L'Agenda pour le travail décemment a été lancé en 1999 avec l'accord des mandants de l'OIT. En 2005, il est ajouté aux objectifs du millénaire comme cible. En 2008, il a été réaffirmé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. En 2015, le travail décemment est à nouveau mis exergue dans l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 qui a été approuvé par les 193 pays membres des Nations Unies. Les 17 objectifs et les 169 cibles de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 constituent le nouveau cadre de référence des politiques de développement tant pour les décideurs politiques que pour les acteurs de la société civile et des mouvements sociaux. Le travail décemment se retrouve notamment dans l'ODD 8 qui vise à « promouvoir une croissance économique soutenue, participative et durable, le plein emploi productif et le **travail décemment pour tous** ». Par ailleurs, les principales dimensions du travail décemment sont largement incorporées dans les cibles d'un grand nombre des 17 ODD. Deux niveaux de lecture de ces ODD et de leurs cibles peuvent être distingués. Le premier établit des liens explicites et directs avec les quatre piliers du travail décemment tandis que le second niveau renvoie à ceux-ci de manière plus indirecte.

Les 7 objectifs et les 21 cibles directement en lien avec la thématique du travail décemment :

**Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Cible spécifique 1.3. : mettre en place des systèmes et mesures de **protection sociale pour tous**, adaptés au contexte national, y compris des **socles de protection sociale**, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Cible spécifique 1.4. : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient **les mêmes droits** aux ressources économiques et qu'ils aient **accès aux services de base**, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

**Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Cible spécifique 3.7. : Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible spécifique 3.8. : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une **couverture sanitaire universelle**, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

**Objectif 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Cible spécifique 4.3.: D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des **conditions d'égalité** à un **enseignement technique, professionnel** ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Cible spécifique 4.4.: D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des **compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat**.

**Objectif 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Cible spécifique 5.4 : Faire une place aux soins et **travaux domestiques non rémunérés** et les valoriser, par l'apport de **services publics**, d'infrastructures et de politiques de **protection sociale** et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

Cible spécifique 5.5 : Garantir la **participation entière et effective des femmes** et leur accès **en toute égalité** aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Cible spécifique 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

**Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et **un travail décent pour tous**.

Cible spécifique 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, **la création d'emplois décents**, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible spécifique 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au **plein emploi productif** et garantir à **toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale**.

Cible spécifique 8.6 : D'ici à 2030, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Cible spécifique 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour **supprimer le travail forcé**, mettre **fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants**, y compris le recrutement et l'utilisation **d'enfants soldats** et, d'ici à 2025, **mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes**.

Cible spécifique 8.8 : Défendre les **droits des travailleurs**, promouvoir la **sécurité sur le lieu de travail** et assurer la **protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes**, et ceux qui ont un **emploi précaire**.

Cible spécifique 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de **l'emploi des jeunes** et appliquer le **Pacte mondial pour l'emploi** de l'Organisation internationale du Travail.

**Objectif 10** : Réduire les **inégalités** dans les pays et d'un pays à l'autre.

Cible spécifique 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les **revenus des 40 % les plus pauvres** de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Cible spécifique 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, **salarial** et dans le domaine de la **protection sociale**, et parvenir progressivement à une **plus grande égalité**.

**Objectif 16** : Promouvoir l'avènement de **sociétés pacifiques** et **ouvertes** aux fins du développement durable, assurer **l'accès de tous à la justice** et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Cible spécifique 16.2 : Mettre un terme à la **maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**.

Cible spécifique 16.3 : Promouvoir **l'Etat de droit** aux niveaux national et international et donner à tous **accès à la justice** dans **des conditions d'égalité**.

Cible spécifique 16.6 : Mettre en place des **institutions efficaces, responsables et transparentes** à tous les niveaux.

Cible spécifique 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la **représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions**.

Les cibles indirectement en lien avec la thématique du travail décent concerne notamment l'élimination de la pauvreté (1.1. et 1.2), la mobilisation de ressources de source multiple pour les pays en développement (1.a), l'amélioration de la production agricole et garantir l'accès aux ressources productives et facteurs de production (2.3), mettre fin à l'épidémie de sida (3.3), assurer l'accès de tous à des services de soin de santé de qualité (3.c), contribuer à la création d'emploi par une industrialisation durable (9.2), lutter contre les discriminations (10.2).

En se focalisant sur les quatre cibles stratégiques de ce CSC, les OSC belges et leurs organisations partenaires contribuent, de manière pertinente, à la réalisation de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030.

Des stratégies régionales ont également été adoptées sous la coordination des bureaux régionaux de l'OIT (cf. Work de la décennie du travail décent en Asie, la déclaration de Lima d'octobre 2014, l'Agenda pour le travail décent en Afrique 2007-2015) et mises en œuvre par des programmes pays de promotion du travail décent (PPTD) élaborés par les partenaires sociaux et les gouvernements nationaux. L'Union africaine et l'Union européenne ont également donné une importance claire à l'Agenda du Travail Décent en le reprenant dans une série de déclarations et autres documents politiques (voir notamment point 0.1.1 des ACC régionales 'Travail Décent').

D'autres éléments qui démontrent la pertinence au développement du travail décent, ont été présenté lors des quatre ACC régionales, au niveau de l'introduction. En bref, ils concernent :

- le travail décent et la protection sociale sont des *droits humains fondamentaux et universels*, selon les Nations Unies<sup>4</sup>.
- la reconnaissance par la communauté internationale du travail décent en tant que stratégie clé dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- le manque de travail décent qui est une problématique mondiale et qui s'inscrit dans un agenda international (voir aussi chapitres 3, 4 et 5 des ACC régionales), par exemple par le fait que dans les pays en

---

<sup>4</sup> La déclaration universelle des droits humains et la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels

développement, la proportion de personnes qui travaillent dans l'économie informelle atteint entre 35 et 90 pour cent de l'emploi total ;

- le lien reconnu (par la FAO, l'OIT, l'OMS) entre, d'une part, le travail décent et la protection sociale et, d'autre part, la résilience et la sécurité alimentaire ;

- la réponse reconnue (par l'OIT) qu'offre le travail décent à la crise mondiale économique ;

- la nécessité de la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent aux niveaux international et régional pour apporter des solutions structurelles aux situations locales et nationales en termes de déficit de travail décent et de protection sociale.

**Le gouvernement belge a rejoint cet ordre du jour international en inscrivant le Travail Décent comme thème prioritaire dans sa loi de coopération au développement du 19 mars 2013. Le gouvernement belge s'est par ailleurs engagé comme co-président du 'group of friends of decent work' de l'OIT.** Enfin, la protection sociale apparaît aussi comme une stratégie clé dans la note stratégique sur la santé que la Coopération belge parachève avec la participation des OSC belges participantes à la plateforme Be-cause Health. Le 8 mars 2016, une audition s'est déroulée à la Commission des relations extérieures concernant la 'Proposition de résolution visant à intégrer et à ancrer le droit à la protection sociale dans la politique belge de coopération au développement'. Sur base des conclusions positives de cette audition, il est attendu que la Chambre Fédérale approuve bientôt cette proposition.

## **2.2. La description des approches des OSC belges et des OSC partenaires du Sud**

Les approches concernent les contributions de l'ensemble des neuf OSC belges et de leurs partenaires (mouvements sociaux, ONG, syndicats...) pour évoluer vers les sous-cibles et la cible. Les approches seront opérationnalisées dans les programmes des OSC belges. Nous distinguons deux types d'approches (voir aussi le schéma à la page 8) :

C S C	<b>CIBLE STRATEGIQUE COMMUNE : Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.</b>																					
	<b>SOUS-CIBLES STRAT. Travail Décent</b>	<b>I. CREER DES EMPLOIS ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES pour toutes et pour tous</b>	<b>II. GARANTIR LES DROITS AU TRAVAIL pour toutes et pour tous</b>	<b>III. ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE pour toutes et pour tous</b>	<b>IV. PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL pour toutes et pour tous</b>																	
P R O G R A M M E	<b>Approches de renforcement de capacités des OSC belges</b>	<p><b>Approches clés :</b></p> <p>1- Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, en Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes.</p> <p>2- Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international.</p> <p>3- Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer – de l'analyse du problème jusqu'au monitoring de l'implémentation - sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international.</p> <p><b>Approches intégrées aux approches clés :</b></p> <p>4- Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne.</p> <p>5- Partager des connaissances et s'engager à apprendre mutuellement sur les programmes et les thèmes du travail décent</p> <p>6- Promouvoir le gender mainstreaming et des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes</p> <p>7- Promouvoir la 'gouvernance environnementale' des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</p>																				
	<b>Approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>	<p><b>1. Informer, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires</b></p> <p><b>2. Développer les services aux membres et aux bénéficiaires</b></p> <table border="1"> <tr> <td>I.2.1 Promouvoir l'économie sociale et solidaire</td> <td>II.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses</td> <td>III.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques</td> <td>IV.2.1 Promouvoir l'unité d'action syndicale</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">I.2.2 Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle</td> <td rowspan="2">II.2.2 Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses</td> <td>III.2.2 Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé</td> <td>IV.2.2 Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs</td> </tr> <tr> <td>III.2.3 Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire</td> <td>IV.2.3 Œuvrer à un cadre régulateur</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>IV.2.4 Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>IV.5 Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social</td> </tr> </table> <p><b>3. Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, régional et international</b></p> <p><b>4. Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne</b></p>				I.2.1 Promouvoir l'économie sociale et solidaire	II.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses	III.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques	IV.2.1 Promouvoir l'unité d'action syndicale	I.2.2 Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle	II.2.2 Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses	III.2.2 Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé	IV.2.2 Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs	III.2.3 Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire	IV.2.3 Œuvrer à un cadre régulateur				IV.2.4 Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications			
I.2.1 Promouvoir l'économie sociale et solidaire	II.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses	III.2.1 Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques	IV.2.1 Promouvoir l'unité d'action syndicale																			
I.2.2 Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle	II.2.2 Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses	III.2.2 Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé	IV.2.2 Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs																			
		III.2.3 Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire	IV.2.3 Œuvrer à un cadre régulateur																			
			IV.2.4 Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications																			
			IV.5 Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social																			

- Les approches de renforcement de capacités par les OSC belges : sont mises en œuvre directement par les OSC belges, en association avec leurs partenaires. Les bénéficiaires directs sont leurs partenaires, des mouvements sociaux ainsi que d'autres OSC et décideurs politiques tant au Nord qu'au Sud avec lesquels ces OSC belges collaborent. Ces approches contribuent de manière générale aux différentes (4) sous-cibles. (Point 2.2.1.)

- Les approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires du Sud : sont mises en œuvre directement par les OSC partenaires du Sud, soutenues et renforcées par les OSC belges, et contribuent à une ou plusieurs sous-cibles. (Point 2.2.2.)

### **2.2.1. Les approches de renforcement de capacités des OSC belges par rapport aux sous-cibles**

Chaque OSC belge s'oriente vers une ou plusieurs sous-cibles, selon ses expertises et stratégies spécifiques. La complémentarité entre les OSC belges permet de contribuer à l'ensemble des 4 sous-cibles et à la cible. Les neuf OSC belges opérationnaliseront cette cible et ces sous-cibles par la mise en œuvre des approches dans leurs programmes.

#### **Les approches clés (3) :**

1- Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes.

2- Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international.

3- Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer – de l'analyse du problème jusqu'au monitoring de l'implémentation - sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international.

#### ***Les approches intégrées aux approches clés (4) :***

*4- Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne.*

*5- Partager des connaissances et s'engager à apprendre mutuellement sur les programmes et les thèmes du travail décent.*

*6- Promouvoir le gender mainstreaming et des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.*

*7- Promouvoir la 'gouvernance environnementale' des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes.*

Les engagements de complémentarités et de synergies en lien avec la cible et les approches clés sont décrits dans le chapitre 3 'complémentarités et synergies' entre OSC du groupe Travail Décent.

Le tableau ci-dessous décrit les sept approches.

**Cible stratégique commune : Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.**

## **Approches de renforcement de capacités par les OSC belges participantes au CSC Travail Décent**

### **Approches clés des OSC belges**

1. Soutenir et renforcer les capacités humaines (techniques, politiques, stratégiques et thématiques), financières ainsi que matérielles des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes en tant qu'acteurs de la société civile dans l'évolution vers les sous-cibles et la cible.

En lien avec les recommandations de 'L'évaluation des partenariats des ONG orientés vers le renforcement des capacités', réalisé par la DGD en juin 2010<sup>5</sup> (voir chapitre 5.5 ACC), il s'agit d'un renforcement de capacités :

- (1) de développement de services (directs ou indirects) aux bénéficiaires finaux/groupes cibles, (2) organisationnelles (y inclus de bonne gestion de programme) et (3) institutionnelles (visant à renforcer la position et la force d'agir des OSC partenaires 'pour' ainsi que 'par' le dialogue, la concertation, les négociations, alliances, synergies, collaborations, actions politiques et de plaidoyer.
- appuyé par les OSC belges à travers des stratégies de conseil, facilitation, recherche, échange, coaching, accompagnement (mentoring) et formation (- et donc jamais en tant que manager des OSC partenaires du Sud ou exécuter de leurs activités de fonctionnement<sup>6</sup>).

2. **Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes** entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international

3. **Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer sur le travail décent** au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international en association avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Le processus de plaidoyer concerne les étapes suivantes : l'analyse du problème et des rapports de force entre parties prenantes (stakeholder and power analysis), la définition des objectifs, l'identification des alliés, la définition des stratégies et des actions, l'implémentation, le monitoring de l'incidence politique et le contrôle sur l'implémentation. Les OSC belges et leurs partenaires du Sud ont un rôle de 'chien de garde' (contrôle social), nécessaire pour contrôler le respect et l'implémentation des lois et règlements.

Le plaidoyer consiste en différents types d'actions et de méthodes qui sont utilisés afin de changer des politiques et des pratiques ainsi que les attitudes et les rapports de forces sous-jacents au profit d'un développement durable, équitable, solidaire et inclusif. Les positions et les revendications tiennent compte des thèmes transversaux genre et environnement.

Des exemples d'actions sont : le lobbying, les lettres de protestation, les événements publics, les campagnes, les mobilisations, la couverture médiatique, les études et recherches-action, les missions d'études et de recherche internationale, les échanges dans et avec des réseaux internationaux...

<sup>5</sup> 'Evaluation des partenariats des ONG orientés vers le renforcement des capacités.' Une évaluation commandée par le Service de l'Evaluation spéciale et exécuté par HIVA, l'ACE et l'IOB, juin 2010.

<sup>6</sup> 'Monitoring en Evaluatie van Capaciteitsopbouw : Beleid en instrumenten', PSO, Den Haag. Maart 2004 – voir annexe 4 du document pour 8 stratégies de renforcement de capacités dont seulement 6 sont repris comme valable par HIVA ; l'ACE et l'IOB dans l' 'Evaluation des partenariats des ONG orientés vers le renforcement des capacités'.

Approches intégrées aux approches clés
<p><b>4. Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne</b></p> <p>Selon la définition de l’OIT, le dialogue social inclut toutes les formes de négociations, de consultations et d’échanges d’informations entre les représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs et des travailleuses sur des sujets d’intérêt commun.</p> <p>Les 3 partenaires mandatés pour et inclus dans le dialogue social sont le gouvernement/autorités locales, les organisations des employeurs et les organisations syndicales. Ils essayeront d’intégrer dans le dialogue social un maximum de thèmes issus de la participation citoyenne.</p> <p>La participation citoyenne concerne le processus d’engagement des personnes, seules, en collectif ou au sein d’une organisation, en dialogue avec le gouvernement/autorités locales en vue d’influer sur une décision à propos de choix significatifs qui toucheront leur communauté.</p>
<p>5. Partager des connaissances et s'engager à <b>apprendre mutuellement entre les OSC belges du groupe Travail Décent et d'autres acteurs</b> sur les programmes et les thèmes du travail décent, les stratégies liés aux approches clés, le genre et l’environnement, les stratégies innovantes comme la digitalisation.</p>
<p>6. <b>Promouvoir le gender mainstreaming et des actions spécifiques</b> en faveur de l’égalité entre hommes et femmes. (Voir la description ci-dessous)</p>
<p>7. <b>Promouvoir la ‘gouvernance environnementale’</b> via le renforcement des capacités, la sensibilisation et le partage de connaissances, technologies et compétences des OSC belges et leurs partenaires locaux (Voir la description ci-dessous).</p>

Comme annoncé en introduction de ce document, l’approche clé 3 « Concevoir et mener des actions politiques et de plaider sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international, en association avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux » se réfère également au CSC Belgique pour la définition des cibles stratégiques, des approches, des complémentarités et des synergies liées au plaider entre OSC belges, réseaux belges et internationaux qui sont actifs sur des problématiques du travail décent (voir point 3.2.2). Le CSC Belgique et le CSC Travail Décent sont également liés par le fait que le travail des OSC belges en matière d’éducation au développement en Belgique se base, pour une part importante, sur les collaborations développées avec les partenaires ‘Sud’ qui alimentent, renforcent et contribuent à légitimer les actions en Belgique. Par conséquent, le travail décent est aussi un thème abordé dans les interventions destinées aux publics de première et de deuxième ligne en Belgique telles qu’envisagées et décrites dans le CSC Belgique.

Les approches concernant le genre et l’environnement (approches 6-7) se basent sur les notes stratégiques de la Coopération belge au développement concernant ces thématiques.<sup>78</sup> La stratégie de la Coopération belge sur le genre s’appuie sur une triple approche - qui est également valable pour la stratégie environnementale : une approche (1) basée sur les droits humains, (2) contextualisée suivant les priorités nationales et locales dans les pays concernés, et (3) une approche à la fois **transversale** avec le ‘gender mainstreaming’ et **spécifique** visant à éliminer les discriminations et à rétablir l’équilibre entre les femmes et les hommes.

De manière transversale par rapport aux approches 1-5, des exemples d’actions spécifiques par rapport au genre incluent la promotion de l’accès des femmes à la microfinance, la promotion de politiques en faveur des besoins spécifiques des femmes, des formations sur le genre, des formations spécifiques pour les femmes.

<sup>7</sup> Note stratégique sur le genre: Le genre dans la Coopération belge au développement, 2016.

<sup>8</sup> Note stratégique sur l’environnement: L’environnement dans la Coopération belge au développement, 2014.

Des exemples d'actions spécifiques par rapport au respect de l'environnement incluent des actions politiques et de plaidoyer quant à la responsabilité sociétale des entreprises, le développement de politiques de recyclage au sein des OSC partenaires du Sud, des échanges sur les enjeux du changement climatique, des formations techniques de reboisement.

Le « mainstreaming » des thèmes transversaux consiste à intégrer l'approche 'genre' et la question environnementale dans les différentes politiques, à chaque phase du cycle de projet, dans toutes les actions et les mesures d'un programme et/ou d'un projet, dans le développement des ACC régionales et de ce CSC, dans le planning, le monitoring et l'évaluation des ACC, du CSC et des programmes. Suivant les besoins identifiés, on peut, par exemple, envisager des quotas 'genre' pour les formations, rédiger des propositions politiques influencées par des préoccupations 'genre' et 'environnement', incorporer des points de vue liés au genre et à l'environnement dans des campagnes de sensibilisation sur des thèmes non-transversaux,...

## **2.2.2. Les approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires du Sud**

Les OSC du Sud, partenaires des OSC belges, sont soutenues et renforcées dans leurs capacités par ces dernières pour opérationnaliser les approches décrites ci-dessous. Considérant l'interdépendance des sous-cibles, une approche peut contribuer à plusieurs sous-cibles.

Par ailleurs, on peut distinguer quatre approches générales qui sont intégrées dans chaque sous-cible:

**1) Une approche générale concernant l'information, la formation, l'organisation et la mobilisation des groupes cibles et des bénéficiaires.** L'organisation et la mobilisation des personnes permettent de renforcer le capital social de celles-ci. Ce capital social renforce leurs capacités d'analyser les situations de vie et leurs besoins, de juger et d'agir ensemble pour un changement durable. Ensemble, ces personnes forment un mouvement social et solidaire qui transformera l'équilibre des pouvoirs entre eux-mêmes et les autres parties impliquées afin de réaliser le changement structurel souhaité. Les personnes adhérant au mouvement lui donne aussi le mandat de les représenter et de défendre leurs intérêts devant d'autres parties.

**2) Une approche générale concernant le développement des services par les OSC partenaires du Sud vers leurs membres et leurs groupes cibles.** Il s'agit des services – spécifiés par des approches - qui permettent de renforcer les capacités des personnes afin qu'ils puissent mieux répondre aux défis relatifs à la sous-cible.

**3) Une approche générale concernant la conception et la mise en œuvre des actions politiques et de plaidoyer** dirigées vers les autorités publiques et politiques au niveau local, national, continental et international. Les OSC du Sud utilisent différents instruments et méthodes comme, par exemple, la communication digitale (réseaux sociaux, Twitter, sites internet,...)

**4) Une approche générale concernant la promotion du dialogue social, des négociations collectives et/ou de la participation citoyenne,** avec ou vers les décideurs politiques tant au Nord qu'au Sud.

Selon la définition de l'OIT, le dialogue social inclut toutes les formes de négociations, de consultations et d'échanges d'informations entre les représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs et des travailleuses sur des sujets d'intérêt commun. Les 3 partenaires mandatés pour et inclus dans le dialogue social sont le gouvernement/autorités locales, les organisations des employeurs et les organisations syndicales. Ils essayeront d'intégrer dans le dialogue social un maximum de thèmes issus de la participation citoyenne.

La participation citoyenne concerne le processus d'engagement des personnes, seules, en collectif ou au sein d'une organisation, en dialogue avec le gouvernement/autorités locales en vue d'influer sur une décision à propos de choix significatifs qui toucheront leur communauté.

Pour la description des approches, on se réfère aussi au chapitre 8 des ACC sur la description des domaines d'intervention. Soulignons que les exemples mobilisés dans ces approches ne sont pas exhaustifs ni limitatifs.

Les tableaux ci-dessous présentent, d'une part, les approches des sous-cibles visant à promouvoir le travail décent et, d'autre part, les OSC belges qui accompagneront et appuieront leurs partenaires pour mettre en œuvre ces approches.

<b>Sous-cible I</b>	Créer des emplois et des moyens de subsistance durables pour toutes et pour tous	
<b>Approches des OSC en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>		<b>OSC belges participantes</b>
<b>I.1.</b>	<b>Informier, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires.</b>	Solsoc, FOS, WSM, IFSI/ISVI
<b>I. 2.</b>	<b>Développer des services vers leurs membres et leurs groupes cibles :</b>	
I.2.1	Promouvoir l'économie sociale et solidaire en tant qu'alternative au modèle économique dominant, capable de fournir des emplois dignes et de qualité dans l'économie formelle et informelle. Les services concernent l'organisation, l'appui et le renforcement des capacités des organisations et des initiatives de l'économie sociale et solidaire.	Solsoc, FOS, WSM, IFSI/ISVI
I.2.2	Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion socio-professionnelle au bénéfice des personnes en situation de précarité et travaillant dans un statut de sous-traitance. Les femmes et les jeunes constituent un groupe cible prioritaire afin de leur permettre de travailler de manière productive pour leur épanouissement personnel et le bien-être collectif.	Solsoc, FOS, WSM
I.3	<p><b>Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, continental et international.</b></p> <p><i>A titre illustratif, quelques objectifs d'actions politiques et de plaidoyer mentionnés dans les ACC régionaux sur le travail décent sont repris ci-dessous :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cadre juridique et des politiques actives et efficaces en matière d'emploi – en cohérence avec les conventions de l'OIT – et des programmes avec des accords à tous les niveaux : international, national et en entreprise intégrant l'égalité de genre, la non-discrimination, la promotion et l'encadrement de la diversité, avec un accent sur les emplois verts, une transition juste et la protection de l'environnement.</li> <li>- des politiques spécifiques d'accès à l'emploi durable pour les jeunes, pour les femmes et les autres groupes sociaux discriminés</li> </ul>	Solsoc, FOS, WSM, IFSI/ISVI
I.4	<b>Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne.</b>	BIS/MSI, FOS, Solsoc, WSM, IFSI/ISVI

<b>Sous-cible II</b>	Garantir les droits au travail pour toutes et pour tous	
<b>Approches des OSC en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>		<b>OSC belges participantes</b>
II.1.	<b>Informier, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires.</b>	IIAV/IEOI, FOS, Solsoc, WSM, IFSI/ISVI
II.2	<b>Développer des services vers leurs membres et leurs groupes cibles :</b>	
II. 2.1	Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses sur les conventions fondamentales de l'OIT, en lien avec les droits syndicaux et les législations nationales et sous-régionales. Les méthodes et instruments sont divers : les média, les réseaux sociaux sur l'internet, les brochures, ....	IIAV/IEOI, FOS, Solsoc, WSM, IFSI/ISVI
II.2.2	Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs	IIAV/IEOI, FOS, WSM, IFSI/ISVI
II.3	<b>Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, régional et international.</b>  <i>A titre illustratif, quelques objectifs d'actions politiques et de plaidoyer mentionnés dans les ACC régionaux sur le travail décent sont repris ci-dessous :</i> - un cadre juridique et régulateur conforme aux normes de l'OIT - la ratification et l'application des normes internationales du travail	IIAV/IEOI, FOS, Solsoc, WSM, IFSI/ISVI
II.4	<b>Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne.</b>	BIS/MSI, IIAV/IEOI, FOS, Solsoc, WSM, IFSI/ISVI

<b>Sous-cible III</b>	Etendre la protection sociale pour toutes et pour tous	
<b>Approches des OSC en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>		<b>OSC belges participantes</b>
III.1.	<b>Informier, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires.</b>	ANMC/LCM, FOS, Solsoc, Oxfam, UNMS, WSM, IFSI/ISVI
III.2	<b>Développer des services vers leurs membres et leurs groupes cibles :</b>	
III. 2.1	Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs de l'économie formelle et de l'économie informelle, les personnes vulnérables et les décideurs politiques pour leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance de la mise en place des systèmes de protection sociale / sécurité sociale, entre autres concernant l'assurance maladie, la santé et les droits sexuels et reproductifs.	ANMC/LCM, FOS, Solsoc, Oxfam, UNMS, WSM, IFSI/ISVI
III.2.2	Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé afin de faciliter l'accessibilité de toute la population aux soins de santé de qualité en assurant une couverture santé (maladie) adéquate.	ANMC/LCM, FOS, Solsoc, UNMS, WSM
III.2.3	Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire (prévention, promotion, traitement et réhabilitation) pour contribuer à l'amélioration de la qualité des soins de santé <sup>9</sup> .	ANMC/LCM, FOS, Solsoc, UNMS, WSM
III.3	<p><b>Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, continental et international.</b></p> <p><i>A titre illustratif, quelques objectifs d'actions politiques et de plaidoyer mentionnés dans les ACC régionaux sur le travail décent sont repris ci-dessous :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une transformation du cadre juridique et son application sur le plan national, régional et international en faveur du droit à la protection sociale universelle et solidaire, de qualité et avec un accent particulier pour l'extension de ce droit aux travailleurs défavorisés et exclus des droits au travail (travailleurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, jeunes, femmes, etc.) ;</li> <li>- un cadre juridique, de programmes et de politiques pour un socle minimal de protection sociale, conformément à la recommandation 202 de l'OIT.</li> </ul>	ANMC/LCM, FOS, IIAV/IEOI, Solsoc, Oxfam, UNMS, WSM, IFSI/ISVI
III.4	<b>Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne.</b>	ANMC/LCM, FOS, IIAV/IEOI, BIS/MSI, Solsoc, Oxfam, UNMS, WSM, IFSI/ISVI

<sup>9</sup> Cette approche est en lien avec 'la note stratégique santé' de la coopération belge, en cours de finalisation.

<b>Sous-cible IV</b>	Promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.	
<b>Approches des OSC en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>		<b>OSC belges participantes</b>
IV.1.	<p><b>Informier, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires.</b></p> <p>Renforcer et étendre la représentativité des organisations syndicales à tous les travailleurs (formels, informels, travailleurs à statut précaire, femmes, jeunes, migrants,...) dans les lieux de travail, dans les quartiers et les villages, à tous les niveaux, sectoriel, régional, interprofessionnel, pour la représentation des intérêts des travailleurs.</p>	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Oxfam, WSM, IFSI/ISVI
IV.2.	<b>Développer des services vers leurs membres et leurs groupes cibles :</b>	
IV.2.1	<b>Promouvoir l'unité d'action syndicale</b>	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Oxfam, IFSI/ISVI
IV.2.2	<b>Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs</b>	BIS/MSI, FOS, Solsoc, Oxfam, IFSI/ISVI
IV. 2.3	<b>Œuvrer à un cadre régulateur</b> qui garantit une représentation, notamment syndicale, des travailleurs et des personnes vulnérables. Cette représentation doit être crédible et légitime pour garantir l'accès au dialogue social, le rendre plus efficace et performant afin de défendre les droits de tous les travailleurs, y compris des personnes vulnérables et de leurs familles, ainsi que d'assurer une couverture adéquate des populations par des systèmes de protection sociale / sécurité sociale	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Oxfam, WSM, IFSI/ISVI
IV.2.4	<b>Renforcer les capacités de représentation, de revendications et de défense des droits des travailleurs</b> précaires, migrants, vulnérables, de l'économie informelle, liés aux chaînes d'approvisionnement, etc. dans les enceintes du dialogue social.	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Solsoc, Oxfam, WSM, IFSI/ISVI
IV.2.5	<b>Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social</b> et davantage prendre en compte les problématiques qui leur sont spécifiques.	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Solsoc, Oxfam, WSM, IFSI/ISVI
IV.4	<b>Promouvoir les négociations collectives et la participation citoyenne.</b>	BIS/MSI, FOS, IIAV/IEOI, Solsoc, Oxfam, WSM, IFSI/ISVI

### 3. Identification des complémentarités et des synergies

Dans le cadre de ce CSC, les OSC belges participantes ont reconfirmé le choix de travailler sur base d'une approche thématique sur le travail décent et la protection sociale. Dans ce sens, ces OSC belges s'engagent à évoluer vers une plus grande collaboration stratégique entre elles pour promouvoir le travail décent en contribuant à créer des emplois durables, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.

Déjà durant le processus qui a abouti aux ACC régionales sur le travail décent, le groupe a réfléchi sur des pistes de complémentarités et de synergies (voir le chapitre 10 des ACC). L'analyse des complémentarités et des synergies est faite sur base des concepts définis dans l'accord cadre de juillet 2015 : « *La synergie est la collaboration active entre au moins deux organisations qui génère une plus-value par rapport à l'effort individuel de chaque organisation. La complémentarité fait référence à des efforts qui se renforcent mutuellement et qui permettent de dépasser les limitations individuelles. La complémentarité n'implique pas nécessairement de collaboration.* »

Dans le cadre de ce CSC, les pistes proposées dans les ACC régionales ont été réévaluées et reformulées en engagements lorsqu'elles ont été jugées réalistes, qu'elles apportent une plus-value claire pour les organisations partenaires du Sud et les OSC belges et lorsqu'elles se basent sur les principes suivants :

- Le principe de subsidiarité : les OSC belges soutiennent des actions autour du travail décent de leurs partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les complémentarités et les synergies doivent apporter une plus-value au niveau des stratégies, des actions et des objectifs de leurs partenaires.
- Toute forme de collaboration commence par le respect réciproque entre les organisations impliquées et s'organise sur base des échanges d'information.
- Depuis des années, les OSC belges participantes aux ACC régionales, puis à ce CSC, ont développé différentes formes de complémentarités et de synergies. La priorité sera mise sur la consolidation et le renforcement de celles-ci.

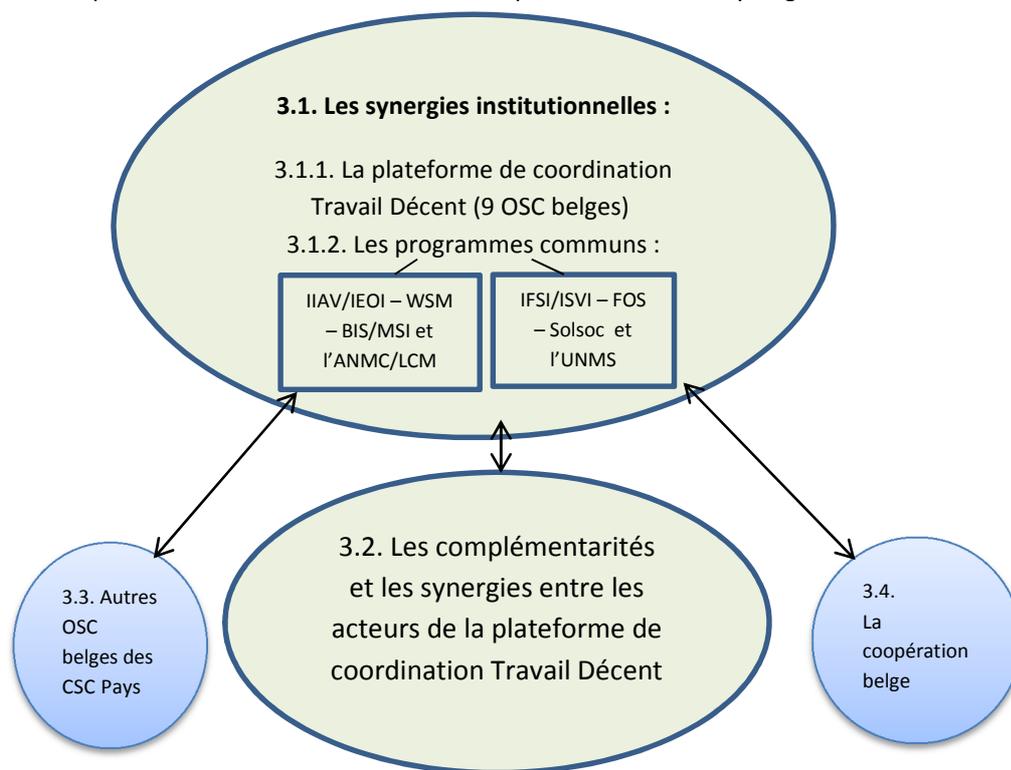
Dans ce troisième chapitre, au point 3.1., le groupe décrit les synergies institutionnelles avec la mise en place d'une plateforme de coordination et l'introduction de programmes communs. Ensuite, au point 3.2., le groupe présente une liste de types de complémentarités et de synergies à concrétiser dans les programmes communs 2017-2021. Enfin, dans les deux derniers points, le groupe présente une liste de types de complémentarités et de synergies envisagées entre eux et la coopération belge (3.3) et d'autres OSC belges qui participent aux CSC 'pays' (3.4).

#### 3.1. Les synergies institutionnelles entre les OSC belges participantes à ce CSC

Les OSC belges s'engagent à s'organiser, de manière structurelle, pour le suivi de leurs actions, des synergies et des complémentarités définies dans ce CSC et cela à deux niveaux :

- Le groupe Travail Décent qui a rédigé les 4 ACC régionales et ce CSC sur le travail décent devient *une plateforme permanente de coordination Travail Décent* pour la mise en œuvre et le suivi des engagements pris dans ce CSC (point 3.1.1.)
- Deux 'sous-groupes' d'OSC de la plateforme mettront en œuvre *des programmes communs* pour concrétiser les synergies et les complémentarités entre leurs différentes actions (point 3.1.2.).

Le schéma ci-dessous présente les différents niveaux de complémentarité et de synergie.



### 3.1.1. Les OSC belges s'organisent dans une plateforme de coordination « Travail Décent »

La plateforme a comme but d'assurer la cohérence stratégique, thématique et politique entre les actions de coopération au développement des OSC participantes. La plateforme engage les instituts syndicaux, les ONG et les mutuelles dans le dialogue politique et stratégique avec la DGD.

L'architecture et les modalités de fonctionnement de cette plateforme seront développées, évaluées et ajustées dans le cadre des nouveaux programmes 2017-2021. Pour ce faire, cette plateforme mettra en place des groupes de travail qui pourraient mobiliser d'autres acteurs belges impliqués dans le travail décent dans le cadre d'une action et/ou d'une stratégie spécifique en Belgique et/ou au Sud., Ces groupes de travail pourraient concerner, par exemple, la coordination de la campagne « protection sociale », la coordination des programmes liés au travail décent, etc. Le choix et les modalités de fonctionnement de ces groupes de travail seront définis par la plateforme courant 2017.

La plateforme tiendra compte des éléments suivants :

- L'évolution de la réforme de la loi de coopération au développement de la Belgique ;
- L'autonomie de chaque OSC belge participante ;
- Des coalitions et des réseaux belges et internationaux existants dans lesquels les OSC belges participent : la coalition 'Travail Décent', le groupe 'protection sociale', les plateformes belges Vêtement propres/SKC, la plateforme MASMUT,... ;
- L'évolution des engagements de complémentarité/synergie d'autres acteurs actifs sur un thème en lien avec l'une des dimensions du travail décent ;
- La réflexion avec la coopération belge sur le travail décent dans la coopération internationale ;

Partant des pistes de complémentarité et de synergie décrites dans les ACC, la plateforme « Travail décent » fera le suivi des différentes synergies et complémentarités en lien avec les approches décrites dans le chapitre 2 de ce CSC (voir aussi 3.2).

### **3.1.2. Les OSC belges de la plateforme de coordination « Travail Décent » mettront en œuvre deux programmes communs**

Pour opérationnaliser les synergies et les complémentarités décrites dans ce CSC Travail décent, les OSC belges ont pris la décision de planifier et de mettre en œuvre deux programmes communs qui associent deux groupes d'OSC. La constitution de ces deux groupes s'est basée sur les critères suivants :

- le parcours d'échanges et d'articulation fait conjointement, jusqu'à ce jour, entre OSC pour rendre crédible et réaliste la planification d'un programme commun ;
- les synergies existantes et des potentialités pour les opérationnaliser ;
- le(s) format(s) des programmes communs précisé(s) par la DGD ;
- les niveaux budgétaires requis pour avoir un accès direct ou indirect au financement public par la DGD.

Ces échanges et articulations structurelles entre les différentes OSC belges du groupe ont déjà été décrits au niveau des chapitres 10 des quatre ACC régionales sur le travail décent en s'appuyant sur des liens de coopération existants :

- L'ONG WSM, le syndicat ACV-CSC et la mutuelle LCM-ANMC/LCM ont développé une articulation structurelle entre les trois organisations pour gérer les actions de manière complémentaire et en synergie, en tenant compte de leurs expertises spécifiques. En 2014-2016, les actions de l'ANMC/LCM et de leurs huit mutuelles régionales ont été intégrées dans le programme WSM. Le syndicat BIS/MSI a choisi de se joindre à ce groupement d'acteurs pour construire un programme commun.
- Les ONG Solsoc, FOS, le syndicat ABVV-FGTB et la mutuelle UNMS développent entre eux des échanges structurés en termes d'action politique, de sensibilisation, de synergies et de complémentarités des interventions sur le terrain. L'UNMS développe ses actions d'appui aux mécanismes d'assurance maladie universelle et des mutuelles de santé avec Solsoc.

Dans ce CSC, les OSC belges concernées se sont réparties en deux groupes « multi-acteurs » rassemblant quatre organisations. Chaque groupe introduit un « programme commun » :

- Un groupe de 3 OSC : IIAV/IEOI – WSM – BIS/MSI qui intègre les actions de la mutualité ANMC/LCM.
- Un groupe de 3 OSC : IFSI/ISVI – FOS – Solsoc qui intègre les actions de la mutualité UNMS

Comme convenu par le cadre légal réglementant les « programmes communs » (encore non publié au moment de finaliser ce CSC), chaque acteur maintient son autonomie et sa responsabilité sur son plan d'action et son budget tout en assurant, dans le programme, la complémentarité stratégique et les synergies pertinentes. Les OSC du groupe « Travail Décent » souhaitent construire des programmes communs qui gardent la « traçabilité » des actions de chaque OSC et permettent la construction progressive des synergies/complémentarités en 2017-2021 entre les acteurs d'un programme.

Le choix du programme commun signifie un engagement important de ces OSC en termes de formalisation structurelle des stratégies de complémentarité/synergie. Cela signifie aussi que 3 programmes seront introduits à la DGD en 2017-2021 au lieu de 8 programmes pour la période de 2014-2016 (les 4 programmes ONG, les 3 programmes syndicaux et un programme MASMUT).

En plus de ces deux programmes communs, Oxfam Solidarité va introduire un programme individuel qui se référera au CSC Travail décent pour ses actions en Asie et aux CSC pays pour les autres actions.

En termes de synergie structurelle, les actions de synergie MASMUT 2014-2016 seront intégrées dans les deux programmes communs 2017-2021 impliquant, d'une part, WSM/ANMC/LCM et, d'autre part, Solsoc/UNMS. Une partie des actions MASMUT sera également intégrée dans le programme de Louvain Coopération avec la mutualité MLOZ (qui se réfère, dans ce cas, aux CSC pays concernés). Cette synergie entre les deux programmes communs portera sur des actions de renforcement de capacités et des actions politiques avec les plateformes mutualistes, en lien avec la thématique de l'assurance-maladie universelle dans les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

## **3.2. Les complémentarités et les synergies entre des OSC belges du CSC « Travail Décent »**

La plateforme de coordination coordonnera le suivi des synergies et des complémentarités liées aux approches clés et intégrées telles que présentées dans le chapitre 2 de ce CSC :

- Les approches clés de renforcement de capacités (1) et de coopération/mise en réseau (2) par les OSC belges, en collaboration avec leurs OSC partenaires du Sud (point 3.2.1.).
- L'approche clé (3) concernant l'action politique et le plaidoyer au niveau de la Belgique, continental et international (point 3.2.2.).
- Les approches intégrées aux approches clés, concernant l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances (5) et les approches par rapport aux thèmes transversaux (6 et 7) (point 3.2.3.).

### **3.2.1. Les complémentarités et les synergies liées aux approches clés de renforcement de capacités (1) et de coopération/mise en réseau (2) par les OSC belges**

Dans leurs programmes, les OSC belges vont préciser les synergies et les complémentarités entre leurs organisations partenaires respectives au niveau national et continental. L'annexe 2 présente une liste provisoire de partenaires par pays et par OSC belge. Cette liste sera finalisée par les OSC belges lors de la planification définitive de leur programme 2017-2021. Une liste définitive sera alors transmise à la DGD fin juin 2016.

Ces complémentarités et synergies au niveau national et continental seront opérationnalisées à travers les deux programmes communs et le programme d'Oxfam 2017-2021. Dans chacun des deux « programmes communs », le principe est d'assurer des synergies et des complémentarités géographiques aux niveaux national et continental, des synergies/complémentarités en termes de partenaires et des synergies/complémentarités thématiques et/ou sectorielles suivant les domaines d'intervention dans les pays communs et/ou avec des partenaires communs. La plateforme de coordination « Travail Décent » assure un suivi transversal, d'une part, de ces différentes synergies et complémentarités entre les deux programmes communs et le programme individuel d'Oxfam (pour sa partie Asie) et, d'autre part, d'un certain nombre de synergies sous la forme d'activités communes entre les trois programmes qui seront développées en fonction des opportunités.

Le suivi stratégique au niveau de la plateforme permettra d'apprendre mutuellement, d'échanger et d'identifier de nouvelles opportunités de synergies et de complémentarités entre les trois programmes et les différentes OSC impliquées. Le suivi s'organisera par programme, par continent, par type d'acteurs (ex. entre syndicats) et par thématique (ex. avec les acteurs de la plateforme MASMUT sur l'assurance maladie universelle), selon l'objet du suivi.

Le tableau ci-dessous précise *les complémentarités et les synergies entre les OSC belges de ce CSC* d'abord au niveau continental avec des acteurs continentaux, ensuite au niveau national.

Description au niveau continental		Acteurs impliqués	
		OSC belges CSC travail décent	Acteurs continentaux
<b>Concernant les choix stratégiques des OSC belges</b>			
<b>C1</b>	<p><b>Se concerter sur le choix des pays au niveau continental</b> avec l'objectif de se répartir les pays d'intervention afin d'élargir le nombre de pays touchés par des stratégies nationales et régionales sur le travail décent.</p> <p>Cette concertation s'organise entre les OSC d'un programme commun ou entre les OSC qui interviendront sur une même thématique, par exemple sur l'assurance maladie universelle pour les OSC membres de la plateforme Masmut, ou sur les interventions syndicales pour les OSC syndicales et le Réseau Syndical de la Coopération au Développement (RSCD-TUDCN)</p> <p>Les OSC de ce CSC interviendront dans 37 pays en Afrique et au Moyen-Orient (18), en Asie (8) et en Amérique Latine et aux Caraïbes (11). Le programme commun de BIS/MSI – IIAV/IEOI – WSM et ANMC/LCM interviendra dans 26 pays dont 5 pays sont communs à au moins deux OSC belges (RDC, Burundi, Sénégal, Haïti et Indonésie). Ces OSC ont donc une complémentarité géographique dans 21 pays.</p> <p>Le programme commun de IFSI/ISVI – FOS –Solsoc et UNMS interviendra dans 23 pays dont 5 pays communs à au moins deux OSC belges (RDC, Bolivie, Pérou, Colombie, Cuba). Ces OSC ont donc une complémentarité géographique dans 18 pays.</p> <p>Pour les pays communs, une complémentarité géographique et thématique sera mise en place (à suivre dans les complémentarités nationales) (voir annexe 1).</p>	x	X Par exemple : RSDC-TUDCN (CSI)
<b>C2</b>	<p><b>Participer aux réseaux continentaux et internationaux stratégiques</b> : les OSC belges participent, de manière active, à plusieurs réseaux continentaux et internationaux. Être à plusieurs dans ces réseaux permet une concertation sur des prises de position et des priorités, une division du travail, une représentation partagée et renforcée, un échange d'informations et d'analyses.</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux réunions SSO (Solidarity Support Organisations) organisées par les régionales de la CSI.</li> <li>- Participer aux réunions des coopérants de la CSA pour voir les complémentarités entre différentes organisations syndicales et ONG (bailleurs) et les organisations syndicales d'AL (participation et parfois projets complémentaires).</li> </ul>	x	x  Par exemple : Les organisations régionales de la CSI : CSI-Asie-Pacifique ; CSI-Afrique ; CSI-- Amériques Latine.
<b>C3</b>	<p><b>Partager et organiser des moments communs d'analyse des contextes, des risques et des enjeux au niveau continental et se concerter sur des stratégies d'intervention</b> à propos d'une ou plusieurs sous-cibles</p>	x	X Par exemple  - ACTRAV - Bureau régional du BIT à Dakar - l'UEMOA (Commission de

			concertation des mutuelles sociales
<b>Concernant l'approche clé 1. Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes</b>			
C1.1	<p><b>Faciliter la participation</b> aux activités régionales (ateliers, séminaires, trainings) de renforcement des capacités <b>des partenaires nationaux</b> soutenus par une ou plusieurs OSC, le cas échéant.</p> <p><i>Par exemple:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Au sein de leur programme commun, les partenaires nationaux de WSM pourront participer aux activités régionales organisées par l'IIAV/IEOI et vice versa.</i></li> <li>- <i>Les partenaires des OSC qui interviennent sur une même thématique, participeront aux activités régionales concernant le renforcement de capacités thématique.</i></li> </ul>	x	X  Par exemple le réseau d'AMRC en Asie
S1.1	<p><b>Mettre en œuvre des actions communes</b> de renforcement de capacités.</p> <p><i>Par exemple : organiser des missions communes d'identification, de monitoring et d'évaluation,...</i></p>	x	
<b>Concernant l'approche clé 2. Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation des actions communes</b>			
C2.1	<p><b>Promouvoir et faciliter la collaboration entre les partenaires</b> au niveau des réseaux régionaux pour plus d'apprentissages, d'analyses et d'actions communes.</p>	x	X Par exemple les bureaux régionaux de l'OIT, de la CSI, l'UAM
<b>Concernant l'approche clé 3. Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer sur le travail décent au niveau continental</b>			
C3.1.	<p><b>Organiser des réunions de concertation</b> concernant la conception dont les recherches-études, et la mise en œuvre des actions politique sur le Travail Décent au niveau d'une région ou d'un continent.</p>	x	X Par exemple : l'UEMOA sur l'AMU-CMU –CSU et la place des mutuelles dans le dispositif
S3.1	<p>Concevoir et mettre en œuvre <b>des actions politiques communes et de plaidoyer commun</b> concernant les quatre sous-cibles par les OSC belges, leurs partenaires et des acteurs régionaux.</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>WSM et Oxfam développent un plaidoyer commun à propos de la protection social en Asie avec l'AMRC et l'AROSP.</i></li> </ul>	x	X Par exemple :  - la CSI Afrique - les bureaux régionaux de l'OIT -l'OOAS et East African Community (EAS) - Asia-Europe People's Forum

Description au niveau national		Pays	Acteurs impliqués
			OSC belges CSC travail décent
<b>Concernant les choix stratégiques des OSC belges</b>			
<p><b>C1</b></p> <p><b>Pour les OSC belges de la plateforme travail décent qui interviennent dans des pays communs :</b></p> <p><b>Se concerter sur les choix stratégiques : le choix des différents types de partenaires (mouvements sociaux, ONG, syndicats,...), leurs groupes cibles, les stratégies d'intervention.</b></p> <p>Le choix stratégique de renforcer les capacités de différents partenaires Sud dans un pays commun permet d'élargir le nombre de partenaires qui mettent en œuvre des approches générales (voir point 2.2.2 Les approches des OSC partenaires du Sud). La concertation permet de maximaliser l'impact des interventions sur une ou plusieurs sous-cibles en évitant le double appui (chevauchement) aux partenaires et en profitant des spécificités de chacun.</p> <p><b>C2</b></p> <p>Organiser des <b>espaces de concertation entre OSC belges</b> à propos <b>du suivi</b> des stratégies d'intervention, le contexte, les défis des partenaires locaux et la gestion des risques.</p>	Sénégal	BIS/MSI –WSM - ANMC/LCM, Solsoc,	
	Bénin	WSM-ANMC/LCM , IFSI/ISVI	
	Burkina Faso	WSM-ANMC/LCM , Solsoc -UNMS	
	Burundi	WSM – BIS/MSI -ANMC/LCM, Solsoc -UNMS	
	Rwanda	WSM , IFSI/ISVI	
	RDC	IIAV/IEOI – WSM - ANMC/LCM , IFSI/ISVI – Solsoc - UNMS	
	Afrique du Sud	BIS/MSI, FOS - NVSM	
	Haïti, République Dominicaine	IIAV/IEOI – WSM	
	Colombie	IIAV/IEOI, IFSI/ISVI – FOS - NVSM - Solsoc	
	Cuba	IFSI/ISVI – FOS-NVSM	
	Pérou	WSM, IFSI/ISVI – FOS -NVSM	
	Bolivie	WSM , FOS - NVSM - Solsoc	
	Mozambique	FOS - NVSM	
	Nicaragua	FOS - NVSM	
	Equateur	FOS - NVSM	
	Indonésie	IIAV/IEOI – WSM, IFSI/ISVI	
Cambodge	IIAV-IEOI - WSM, Oxfam		

**Concernant l'approche clé 1. Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes**

C1.1	<p><b>Pour les OSC belges de la plateforme travail décent avec un partenaire du Sud commun. (Voir annexe 2, liste de partenaires 2017-2021)</b></p> <p><b>Echanger et se concerter sur les stratégies de renforcement des capacités et se répartir les champs d'appui.</b></p>	Sénégal	*BIS/MSI – WSM *WSM-ANMC/LCM *Solsoc - UNMS
		Burkina Faso	*WSM-ANMC/LCM *Solsoc-UNMS
		Bénin	WSM - ANMC/LCM, IFSI/ISVI
		Burundi	*BIS/MSI, Solsoc * WSM – ANMC/LCM * Solsoc – UNMS, WSM-ANMC/LCM
		Guinée	WSM - ANMC/LCM
		Mali	WSM-ANMC/LCM
		RDC	*Solsoc – UNMS, IFSI/ISVI *IIAV/IEOI – WSM - ANMC/LCM
		Afrique du Sud, Pérou, Bolivie, Mozambique, Nicaragua, Equateur	FOS - NVSM
		Cuba	IFSI/ISVI – FOS - NVSM
		Cambodge	IIAV/IEOI - WSM, Oxfam
Indonésie	IIAV/IEOI - WSM, IFSI/ISVI		
C1.2	<p>Dans le développement des services par les OSC du Sud, <b>les OSC belges et leurs partenaires collaborent à partir de leur expertise spécifique et se complètent pour atteindre un meilleur impact pour les bénéficiaires.</b></p>	Pérou	IFSI/ISVI et FOS-NVSM
		Bolivie	FOS-NVSM et Solsoc
S1.1	<p>Mettre en œuvre des <b>actions communes de renforcement des capacités des partenaires (différents ou communs) dans des pays communs.</b></p> <p><i>Par exemple : organiser des missions communes d'identification, de monitoring et d'évaluation,....</i></p>	Sénégal	WSM ANMC/LCM, SolSoc - UNMS
		Bénin	WSM - ANMC/LCM
		Burkina Faso	WSM- ANMC/LCM , Solsoc-UNMS
		Burundi	WSM-ANMC/LCM, SolSoc - UNMS

		RDC	Solsoc – UNMS - IFSI/ISVI, WSM – ANMC/LCM – IIAV/IEOI
		Guinée	WSM - ANMC/LCM
		Mali	WSM - ANMC/LCM
		Haïti- République Dominicaine	*IIAV/IEOI – WSM *WSM - ANMC/LCM
		Colombie	IFSI/ISVI – FOS - Solsoc, IIAV/IEOI
		Pérou	IFSI/ISVI - FOS
		Guatemala	WSM - ANMC/LCM
		Bolivie	Solsoc - FOS
		Cuba	IFSI/ISVI – FOS - NVSM
		Bangladesh	WSM - ANMC/LCM
		Cambodge	IIAV/IEOI – WSM - Oxfam
		Indonésie	IIAV/IEOI – WSM, IFSI/ISVI

**Concernant l'approche clé 2. Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation des actions communes**

C2.1	<b>Promouvoir et faciliter la collaboration entre les différents partenaires au niveau d'un pays</b> pour plus d'apprentissage, d'analyse et d'actions communes	Burkina Faso	WSM-ANMC/LCM, Solsoc - UNMS
		Burundi	WSM – ANMC/LCM- BIS/MSI, Solsoc- UNMS
		Sénégal	WSM-ANMC/LCM–BIS/MSI, Solsoc-UNMS
		RDC	IIAV/IEOI – WSM - ANMC/LCM , IFSI/ISVI – Solsoc - UNMS
		Guatemala, Honduras, Nicaragua, El Salvador	FOS - WSM
		Colombie	FOS – Solsoc – IFSI/ISVI – IIAV/IEOI
		Haïti	WSM-IIAV/IEOI

		Pérou	FOS – IFSI/ISVI, WSM
		Bolivie	FOS – Solsoc, WSM
		Cambodge	IIAV-IEOI - WSM, Oxfam
		Indonésie	WSM - IIAV/IEOI, IFSI/ISVI
<b>Concernant l'approche clé 3. Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer sur le travail décent au niveau national (pays du Sud)</b>			
S3.1	<p><b>Organiser des réunions de concertation concernant la conception, dont les recherches-études, et la mise en œuvre des actions politique communes</b> sur le Travail Décent au niveau d'un pays commun</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formulation et l'envoi de lettres de solidarité</li> <li>- Participer aux réseaux nationaux, par ex. à l'OICHACO, CBC en Colombie</li> </ul>	Colombie	IFSI/ISVI – FOS, IIAV/IEOI
		Pérou	IFSI/ISVI – FOS, WSM
		Indonésie	IIAV/IEOI – WSM, IFSI/ISVI
		Cambodge	WSM – IIAV/IEOI -Oxfam
		Sénégal	BIS/MSI- WSM - ANMC/LCM, Solsoc – UNMS
		Burkina Faso	WSM- ANMC/LCM, Solsoc - UNMS
		Burundi	WSM -ANMC/LCM- BIS/MSI, Solsoc -UNMS
		Afrique du Sud	FOS, BIS/MSI
		RDC	WSM-IIAV/IEOI – ANMC/LCM , Solsoc- UNMS, IFSI/ISVI
		Rwanda	WSM, IFSI/ISVI

### 3.2.2. Les complémentarités et les synergies liées à l'approche clé (3) concernant l'action politique et le plaidoyer aux niveaux de la Belgique et international.

En tant qu'OSC belges du secteur de la coopération au développement en Belgique, pour cette approche clé, ce CSC se réfère au CSC Belgique (page 41) qui dit que :

“Via le travail de plaidoyer, le secteur influence la politique des pouvoirs publics (au niveau national, européen et international) et des acteurs privés au profit d'un développement durable et inclusif. (...)La pleine réalisation des droits humains au sens large, en ce compris le droit au développement, nécessite non seulement le soutien à

des projets locaux et l'adaptation des politiques locales aux besoins du développement, mais aussi une amélioration des politiques publiques et des pratiques du secteur privé au niveau belge, européen et international, ainsi que l'application des accords internationaux. A ce titre, les organisations de la société civile (OSC) et les acteurs institutionnels (AI) jouent un rôle de veille, d'interpellation, d'appui et de dialogue avec les acteurs publics et privés. ”

Les OSC belges contribueront, au sein de leur programmes (communs), aux trois cibles stratégiques du CSC Belgique pour la composante 'plaidoyer' :

- D1. Renforcer la reconnaissance de notre expertise par nos groupes-cibles ;
- D2. Conclure, renforcer et/ou influencer des alliances sur des thèmes pertinents pour le développement ;
- D3. Influencer et appuyer les décideurs politiques nationaux, européens et internationaux et les acteurs privés en faveur du développement durable et des droits humains.

Cette approche politique clé se concrétisera avec d'autres OSC et leurs partenaires stratégiques.

Au niveau belge : les coupoles, les OSC pertinentes (SKC/Achact, Gresea, CETRI, etc..) et les acteurs institutionnels

Au niveau international : les fédérations syndicales (ITUC, GUF) et leurs structures régionales, les OSC pertinentes et leurs plateformes et réseaux internationaux (Oxfam, Solidar, CCC, AIM etc. ), les centres de formation, les organisations internationales (OIT, OMS,...) et leurs organisations régionales.

En lien avec les approches présentées dans la composante 'plaidoyer' du CSC Belgique, les acteurs prévoient les complémentarités et synergies suivantes :

<b>Concernant l'approche clé 3. Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer sur le travail décent aux niveaux de la Belgique et international</b>		
<b>Synergie</b>	<b>OSC belges du groupe travail décent</b>	<b>Partenaires stratégiques</b>
Structurer et articuler notre collaboration dans le cadre des réseaux auxquels nous participons : ITUC, TUDCN, AIM	x	
Echanger et organiser ensemble des séminaires, des ateliers d'analyse des enjeux politiques concernant une ou plusieurs sous-cibles, par exemple concernant la promotion des recommandations de l'OIT (201, 202, 204, etc..) et des conventions fondamentales.  Sur base de ces analyses communes, des positions communes peuvent être préparées, des actions communes peuvent être identifiées, par exemple la participation aux campagnes internationales comme Clean Clothes Campaign, Global campaign on social protection floors, la réalisation d'une étude ou d'une recherche.	x	x
Collaborer avec la Coopération Belge par rapport à l'élaboration d'une note stratégique concernant le Travail Décent	x	x
<b>Complémentarité</b>	<b>OSC belges du groupe TD</b>	<b>Partenaires stratégiques</b>
Se concerter sur les priorités de l'Agenda pour le travail décent au niveau continental avec des acteurs internationaux comme, par exemple, la CSI	x	x

Partager les informations, les études, les recherches, les analyses, les outils de travaux.	x	
Partager et apprendre mutuellement sur l'intégration systématique du genre et des défis environnementaux dans la conception d'actions politiques	x	x

### **3.2.3. Les complémentarités liées aux approches intégrées : l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances (5) et les approches par rapport aux thèmes transversaux (6 et 7)**

La complémentarité entre les OSC belges, liée aux approches intégrées, concerne le partage des connaissances et l'engagement d'apprendre mutuellement sur les approches clés et les thèmes transversaux. Les objectifs d'apprentissage et de partage seront déterminés par la plateforme de coordination et répondront aux besoins des OSC belges et de leurs partenaires du Sud. Il s'agira, par exemple, d'approfondir des réflexions et des stratégies sur les thèmes transversaux, la digitalisation, les méthodologies de monitoring et d'évaluation, les thématiques liées aux sous-cibles,...

Les moments d'apprentissage et de partage s'organiseront régulièrement dans le cadre de la plateforme de coordination. D'autres acteurs pourront participer le cas échéant. La méthodologie utilisée pourra être un atelier de travail, le partage de recherches et d'études, la participation aux réseaux existants thématiques, géographiques et politiques (Afrique Centrale (CNCD et 11<sup>3</sup>), Be-cause Health, Masmut, EURAC, Agricongo,...),...

### **3.3. L'identification des complémentarités et des synergies entre les OSC belges participantes à ce CSC et la Coopération belge aux niveaux de la Belgique, des pays du Sud, au niveau continental et international.**

Dans la Coopération belge, la thématique "Travail décent" s'articule principalement au niveau de la coopération multilatérale. La coopération belge a confirmé l'OIT comme une des organisations internationales qui bénéficient de leur appui financier. C'est donc principalement à ce niveau prioritaire et international que se trouve les complémentarités et les synergies entre la Coopération belge et les différentes OSC belges (syndicats, mutuelles et ONG) qui agissent sur la thématique du « Travail décent ».

Dans certains cas, la coopération bilatérale, via la CTB, se trouve impliquée dans certaines actions complémentaires au niveau national avec les OSC belges de la plateforme « Travail décent » et leurs partenaires du Sud. En fonction des thématiques, des synergies et des complémentarités pourront être envisagées dans le domaine de la santé, de l'économie sociale et de la protection sociale. En marge de la réalisation de ce CSC, un contact a été établi avec la CTB à Bruxelles par les OSC belges de ce CSC. La plateforme « Travail décent » fera le suivi de ces contacts, d'une part, avec la direction thématique de la DGD sur l'OIT et sur la participation à l'élaboration d'une note stratégique sur le travail décent et, d'autre part, avec la CTB sur les complémentarités éventuelles par rapport à certaines actions. Avec d'autres acteurs de la coopération belge comme, par exemple, WBI, il est également envisagé des actions de synergies et/ou de complémentarités (par ex. au Vietnam avec Oxfam).

Au niveau de la Belgique, les OSC belges de la plateforme s'engagent à travailler en complémentarité avec la coopération belge afin de :

- Veiller à la cohérence des politiques en faveur du développement dans le cadre du travail décent et de la protection sociale vis-à-vis des partenaires stratégiques internationaux communs comme l'OIT et la FAO.

- Veiller à la cohérence des politiques en faveur du développement et le respect des accords internationaux à travers la participation au Conseil Consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) et le Conseil Fédéral du développement durable.

- Assurer l'intégration du thème prioritaire du travail décent – avec ses quatre dimensions – au Conseil consultatif Genre et développement.

Au niveau continental, les OSC belges de la plateforme s'engagent à :

- Se concerter avec les instances de la Coopération belge (cabinet, DGD, CTB, ambassades) sur les positions relatives aux enjeux du travail décent dans le but d'être complémentaires tout en défendant les mêmes positions dans les relations avec les institutions sous-régionales.

Au niveau des pays au Sud, les OSC belges de la plateforme s'engagent à :

- Participer dans les pays de concentration de la Coopération belge aux « forums des acteurs belges » de la Coopération afin d'échanger les informations relatives à la lecture des enjeux et des interventions respectives des acteurs.

- Inviter les ambassades et les attachés de Coopération à participer à certains activités pertinentes des projets et des programmes en lien avec les sous-cibles et la cible.

- Se concerter avec les instances de la Coopération belge (cabinet, DGD, CTB, ambassades) sur les positions relatives aux enjeux du travail décent dans le but d'être complémentaires tout en défendant les mêmes positions dans les relations avec les institutions nationales. Des concertations en cours seront renforcées, par exemple concernant la couverture maladie universelle au Sénégal (CTB, Solsoc/UNMS, WSM/ANMC/LCM), au Bénin (CTB, WSM/ANMC/LCM, Louvain Coopération/MLOZ), au Burundi (CTB, Solsoc/UNMS, WSM/ANMC/LCM).

### 3.4. Les complémentarités et les synergies entre les OSC belges participant à ce CSC, leurs partenaires nationaux et d'autres OSC belges participant aux CSC des pays concernés.

Les OSC belges de ce CSC s'engagent à consolider et à renforcer les actions de complémentarité et de synergie existantes avec d'autres OSC belges dans des pays communs.

Description au niveau national		Pays	OSC/IA belges impliqués
<b>Concernant les choix stratégiques des OSC belges</b>			
<b>C1</b>	<b>Participer et utiliser les 'fora des acteurs belges'</b> comme des fora ouverts pour l'échange de connaissances et d'expériences sur des thématiques, des programmes respectifs et des problèmes communs (opérationnels, juridiques ou à court terme) entre OSC / AI belges et la coopération belge. Pour les pays d'exit de la coopération belge, les OSC/AI s'engagent à continuer à organiser les fora entre eux.	-Pays de la coopération bilatérale  -Equateur -Pérou -Bolivie	OSC travail décent avec les OSC/AI participant aux fora

<b>C2</b>	<p><b>Organiser ou renforcer des espaces d'échange sur une ou plusieurs sous-cibles entre OSC/AI</b> à propos des stratégies d'intervention, les défis des partenaires locaux, la gestion des risques, etc.</p> <p><b>Pour ce qui concerne les échanges liés aux cibles des CSC 'pays'</b>, la plateforme de coordination « Travail Décent » coordonnera les modalités d'échanges, de communication et de représentativité avec les OSC belges participantes aux 27 CSC 'pays' (voir tableau en annexe 1). Le cas échéant, les OSC belges de la plateforme participeront aux espaces d'échange ou de concertation des pays respectifs.</p> <p>Lors de ces échanges, de nouvelles opportunités de complémentarité et de synergie pourront se présenter entre des OSC belges du CSC travail décent et des OSC belges participant au CSC 'pays'.</p>	Togo (protection sociale – santé)	WSM/ANMC/LC M – Louvain Coopération/ML OZ
		Bénin (protection sociale – santé)	WSM/ANMC/LC M – Louvain Coopération/ML OZ
		Guatemala (participation citoyenne)	Broederlijk Delen - Entraide et Fraternité - WSM
		Bolivie (formation professionnelle)	WSM-Via Don Bosco
		Pérou (formation professionnelle)	WSM – Via Don Bosco
		Indonésie (protection sociale – santé)	WSM – 11.11.11
		Philippines	WSM – 11.11.11 – G3W/M3M
		Vietnam (protection sociale)	Oxfam - Vredeseilanden
		Bangladesh (protection sociale – santé)	WSM – Fonds Damien
	Pays à identifier en Afrique et en Asie (droits au travail – travail des enfants)	OSC plateforme travail décent – UNICEF Belgique	
<b>C3</b>	<p><b>Entre des OSC/AI et des partenaires du Sud avec un groupe cible commun : Se répartir des régions d'interventions</b> à l'intérieur d'un pays, voire les pays à l'échelle d'une région/d'un continent.</p>	Burundi	- FONCABA – WSM  - Solsoc, Broederlijk Delen
<b>C4</b>	<b>Partager des bureaux et des outils de gestion du cycle de projet</b>	Equateur Pérou Bolivia	FOS- Vredeseilanden

Concernant l'approche clé 1. Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes			
C1.1	Pour des OSC/IA qui travaillent avec un même partenaire : Se répartir les champs d'appui et plus se concerter sur les stratégies de renforcement de capacités du partenaire.	Maroc	SolSoc-Echos communication-APEFE
		Sénégal	Broederlijk Delen – ADG - Autre Terre – Monde Selon les femmes - WSM
		Burundi	- MEMISA – WSM
		Guatemala	DISOP-WSM
C1.2	Dans le développement des services par les OSC du Sud, les OSC/IA collaborent à partir de leur expertise spécifique et se complètent pour atteindre un meilleur impact pour les bénéficiaires.	Guinée	WSM-ANMC/LCM – Memisa
		Sénégal	Broederlijk Delen – Autre Terre – ADG – WSM
		Burundi	*WSM – CTB – APEFE *WSM/ANMC/LCM – Memisa *PROTOS – BIS/MSI
		Bolivie	FOS – Broederlijk Delen
		Haïti	IIAV/IEOI – Via Don Bosco
		Cuba	FOS – NVSM – Handicap International
		Vietnam	Oxfam – Handicap International
		Philippines	WSM-G3W/M3M
Concernant l'approche clé 3. Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer sur le travail décent au niveau national (pays du Sud)			

C3.1 S3.1	<b>Organiser des réunions de concertation concernant la conception</b> dont les recherches-études, <b>et la mise en œuvre d’actions politique communes</b> sur le travail décent au niveau d’un pays commun.	Guinée	WSM-ANCM – Essentiel (France)
		Togo	WSM – Louvain Coopération/ML OZ
		Bénin	WSM- ANMC/LCM - Louvain Coopération/ML OZ
		Burundi	WSM- ANMC/LCM - SOLSOC - Louvain Coopération – IIAV/IEOI – BIS/MSI
		Palestine	SolSoc – Centrale Générale (ACCG) – Membres du CSC Palestine

## Annexe 1 Liste des pays

Les pays d'intervention des programmes 2017-2021 des OSC du CSC Travail D cenc cofinanc  par la DGD. Pour chaque pays, l'OSC indique la/les sous-cible(s) auxquels les programmes contribueront

Sous-cible 1: la cr ation d'emplois = 1

Sous-cible 2: les droits au travail = 2

Sous-cible 3: la protection sociale = 3

Sous-cible 4: le dialogue social = 4

Pays (38) dont les 27 pays (69%) avec CSC- pays sont soulign�s	IIAV/IEOI	WSM	BIS/MSI	ANMC/LCM	nombre d'acteurs par pays programme commun IIAV-WSM- BIS- ANMC/LCM	IFSI/ISVI	FOS	SOLSOC	UNMS	nombre d'acteurs par pays programme commun IFSI-FOS- Solsoc- UNMS	OXFAM	nombre d'acteurs par pays
<u>Belgique</u>		1,2,3,4			1	1,2,3,4	1,2,3,4	1,2,3,4		3	1,2,3,4	5
<u>Palestine</u>								1,2,3,4		1		1
<b>Afrique (17 pays)</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>7</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>			
<u>Maroc</u>								1,3,4		1		1
<u>B�nin</u>		1,2,3		3	2	1,2,3,4				1		3
<u>Burkina</u>		1,2,3		3	2			1,2,3	3	2		4
<u>Guin�e</u>		1,2,3		3	2							2
<u>Mali</u>		1,2,3		3	2							2
<u>Togo</u>		1,2,3			1							1
<u>S�n�gal</u>		1,2,3	4	3	3			1,3	3	2		5
<u>Mauritanie</u>		1,2,3			1							1
<u>Niger</u>	2,4				1							1
<u>C�te d'Ivoire</u>						2,3,4				1		1
<u>Kenya</u>						2,3,4				1		1

Burundi		1,2,3	4	3	3			1,2,3	3	2		5
Rwanda		1,2,3			1	2,3,4				1		2
Mozambique							2,3			1		1
Zimbabwe							2,3			1		1
RDC	2,4	1,2,3		3	3	2,3,4		1,2,3,4	3	3		6
Afrique du Sud			4		1		2,3			1		2
Région	2,4	1,2,3	4	3		2,3,4	2,3	1,3	3	1		
<b>Amérique Latine (11 pays)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>				
Rep Dominic		1,2,3		3	2							2
Guatemala		1,2,3		3	2							2
Haïti	2,4	1,2,3			2							2
Colombie	2,4				1	2,3,4	2,3	1,2,4		3		4
Cuba						2,4	2,3			2		2
Honduras							2,3			1		1
Nicaragua							2,3			1		1
El Salvadore							2,3			1		1
Pérou		1,2,3			1	2,4	2,3			2		3
Bolivie		1,2,3			1		2,3	1,2		2		3
Equateur					1		2,3			1		2
Région	2,4	2,3		3		2,3,4	2,3	1,3		1		
<b>Asie (8 pays)</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>3</b>	
Indonésie	2,4	1,2,3			2	2,3,4				1		3
Cambodge	2,4	1,2,3			1						3, 4	2
Laos											3, 4	1
Vietnam											3,4	1
Philippines		1,2,3		3	2							2

Inde		1,2,3			1							1
Bangladesh		1,2,3		3	2							2
Népal		1,2,3			1							1
Région	2,4	1,2,3		3		2,3,4					3,4	
<b>TOTAL (intervention directe)</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>26 pays</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>23 pays</b>	<b>5</b>	<b>nombre pays &gt; 1 OSC: 22 (86%)</b>

En plus de ces pays, le Brésil, l'Equateur et Hong Kong sont concernés par des sièges régionaux importants pour les pays cibles sur le travail décent.

**Annexe 2 : Liste provisoire des partenaires 2017-2021 (communiquée en avril 2016 et à actualiser pour juin 2016)**

<b>Les OSC du Sud, partenaires des OSC belges en 2017-2021.</b>				
<b>La liste évoluera lors du processus d'identification des programmes 2017-2021. Une nouvelle liste sera disponible en juin 2016.</b>				
	<b>Pays</b>	<b>OSC Belge</b>	<b>OSC du Sud</b>	<b>Type d'organisation Sud</b>
Moyen-Orient				
1	Palestine	Solidarité Socialiste	M'aan (developpement center),	ONG
2		Solidarité Socialiste	PAC (Popular art center)	ONG
3		Solidarité Socialiste	PGFTU	Syndicat
Afrique				
4	Maroc	Solidarité Socialiste	Action Jeunes RESAQ (AJR)	Association
5		Solidarité Socialiste	Action Femmes des Quartiers de Casablanca (AFAQ)	Association
6		Solidarité Socialiste	(IFAAP) Institut de formation et d'accompagnement des acteurs de proximité	Entreprise sociale
7	Afrique du Sud	FOS	ILRIG (International Labour Research Information Group)	ONG recherche
8		FOS	PHM-SA (People's Health Movement South Africa)	mouvement social
9		FOS	SADSAWU (South African Domestic Services & Allied Workers Union)	fédération syndicale
10		FOS	CWAO (Casual Workers Advice Office)	bureau de conseil
11		FOS	WFP (Women on Farms Project)	ONG d'appui
12		BIS/MSI	SACCAWU/South Africa Commercial, Catering & Allied Workers Union	fédération syndicale
13		BIS/MSI	COSATU/ Congress of South African Trade Unions	confédération syndicale
14	Bénin	WSM	Mouvement pour le Développement économique et social (MODES)	ONG (Centre de Formation)
15		WSM et ANMC/LC M	Actions pour la promotion de la protection sociale (APROSOC)	ONG
16		WSM et ANMC/LC M	CONSAMUS : Concertation nationale des structures d'appui aux mutuelles	Concertation nationale
17		WSM	Mutuelle pour le Développement à la Base (MDB)	Institution d'épargne et de crédit
18		WSM	Réseau Alliance Santé du Bénin (RAS)	Association
19		WSM	Centre Africa Obota du Bénin (CAO)	ONG
20		IFSI/ISVI	Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin	Confédération syndicale
21		IFSI/ISVI	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin	Confédération syndicale
22	Burkina	WSM	CNTB: Confédération nationale des travailleurs du Burkina	Confédération syndicale
23		WSM et ANMC/LC M	RAMS: Réseau d'appui aux mutuelles de santé	Réseau d'appui aux mutuelles de santé
24		WSM	Mutualité Femmes et Développement (MUFEDE)	Mutuelle d'épargne

				et de crédit (institution demicrofinance)
25		Solidarité Socialiste et UNMS	ASMADE	ONG d'appui
26		Solidarité Socialiste et UNMS	UMUSAC	Union des mutuelles de santé
27		Solidarité Socialiste et UNMS WSM et ANMC/LC M	Concertation des acteurs de la mutualité sociale (CAMU)	Plateforme d'appui aux MS
28	Burundi	Solidarité Socialiste, UNMS et WSM	ADISCO	ONG d'appui
29		Solidarité Socialiste	CNAC	ONG d'appui
30		Solidarité Socialiste	Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac, et des branches connexes - FEBUTRA	fédération syndicale
31		Solidarité Socialiste, UNMS, ANMC/LC M et WSM	Plateforme de concertation des acteurs des mutuelles de santé au Burundi	Plateforme nationale
32		BIS/MSI	FNTT-SI /Fédération Nationale des Travailleurs du Transport, de l'Informel et du Social - COSYBU	fédération syndicale
33		WSM	Agakura Burundi	ASBL
34		WSM	ODAG Burundi	ASBL
35		WSM et ANMC/LC M	MUNASA	ASBL
36		WSM	CCI-ODAG	ASBL
37		WSM	CSB	Confédération syndicale
38		WSM	Frères Bene Yosefu	ASBL
39	Guinée	WSM et ANMC/LC M	Dynamic Mutualiste (DYNAM)	ONG d'appui aux mutuelles de santé
40		WSM et ANMC/LC M	Réseau des promoteurs de la protection sociale en Guinée (PPSOGUI)	Réseau national
41		WSM	Confédération Nationale des travailleurs du Guinée (CNTG)	Confédération syndicale
42	Kenya	IFSI/ISVI	The Central organisation of Trade Unions in Kenya (COTU-K)	Confédération syndicale
43		IFSI/ISVI	Kenyan Engineering Workers' Union (KEWU)	Fédération syndicale
44		IFSI/ISVI	Dock Workers Union (DWU)	Fédération syndicale
45		IFSI/ISVI	Kenya Long Distance Truck Drivers Union (KLDTDU)	Fédération syndicale
46	Mali	WSM et ANMC/LC M	Union Technique de la Mutualité Malienne (UTM)	Union Nationale de groupements mutualistes

47		WSM	Mouvement des Travailleurs Croyants ( MTC)	Association
48		WSM	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali ( CSTM)	Confédération syndicale
49	Mauritanie	WSM	Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM)	Confédération syndicale
50	Mozambique	FOS	SINTAF (Sindicato Nacional dos Trabalhadores Agro-Pecuarios e Florestais)	fédération syndicale
51		FOS	IESE (Instituto de Estudos Sociais e Económicos)	institut de recherche
52		FOS	UCAMA (União Provincial dos Camponeses de Manica)	fédération syndicale
53	Niger	IIAV/IEOI	Confédération Nationale des travailleurs au Niger (CNT)	Confédération syndicale
54	RDC	IIAV/IEOI	CSC – Confédération Syndicale du Congo	confédération syndicale
55		Solidarité Socialiste et UNMS	CENADEP (Centre National d'appui au Développement et à la Participation Populaire)	ONG d'appui
56		Solidarité Socialiste	Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes - CRAFOP	ONG d'appui
57		Solidarité Socialiste et UNMS	DIOBASS	ONG d'appui
58		Solidarité Socialiste	PRODDDES (Réseau de Promotion de la Démocratie et des Droits Economiques et Sociaux)	ONG de plaidoyer
59		WSM et ANMC/LC M	MOCC Congo	mouvement social
60		WSM et ANMC/LC M	REMUSACO/CAMS	ONG d'appui
61		WSM	BDOM/Wazee Wetu	
62		WSM et ANMC/LC M	Cgat RDC	fédération syndicale
63		WSM et ANMC/LC M	Plateforme des organisations mutualistes au Congo (POMUCO)	Plateforme nationale
64		WSM	ESL RDC	ONG d'appui
65		WSM	Chaire de la Dynamique Sociale (CDS)	
66		IFSI/ISVI	Union Fait la Force (UFF)	plateforme syndicale
67		Rwanda	WSM	FMP Rwanda
68	WSM		COTRAF Rwanda	Confédération syndicale
69	WSM		CEFOTRAR Rwanda	ASBL
70	WSM		ARR Rwanda	ONG
71	IFSI/ISVI		CESTRAR	Confédération syndicale
72	IFSI/ISVI		STECOMA	Syndicat sectoriel
73	Sénégal	BIS/MSI en WSM	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	Confédération syndicale
74		WSM et ANMC/LC M	Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes (GRAIM)	ONG
75		WSM	Action Jeunesse Environnement (AJE)	ONG
76		Solidarité Socialiste	GREEN Sénégal	ONG

77		Solidarité Socialiste et UNMS	Oyofal Paj	Réseau mutuelles
78		Solidarité Socialiste et UNMS WSM et ANMC/LC M	UNAMUSC	Réseau mutuelles
79	Togo	WSM	Solidarité Action pour Développement Durable (SADD)	ONG de défense et de promotion des droits économiques, sociaux et culturels
80		WSM	Fédération des Travailleurs du Bois et Construction (FTBC)	Centrale syndicale professionnelle
81		WSM	Women Association for Gain both Economic and Social (WAGES)	Institution de microfinances
82		WSM	Plateforme des Organisations de Défenses des Droits des Employés Domestiques (PODDED)	Réseau de 21 organisations
83		WSM	Collectif des Syndicats des Enseignants des écoles Privées Laïques et Confessionnelles (COSEPLAC)	Union des centrales syndicales professionnelles
84	Zimbabwe	FOS	ZCTU (Zimbabwe Congress of Trade Union)	confédération syndicale
85		FOS	Ledriz (Labour and Economic Development Research Institute of Zimbabwe)	institut de recherche
86		FOS	GAPWUZ (General Agricultural and Plantation Workers Union of Zimbabwe)	fédération syndicale
87	Région Afrique	IFSI/ISVI IIAV/IEOI WSM	Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique)	Confédération syndicale continentale
Amérique Latine et les Caraïbes				
88	Bolivie	WSM	Centro Juvenil Para el Desarrollo Humano (CEJUPA)	Mouvement de jeunes
89		WSM	Corriente de Renovación independiente y Solidaridad (CRISOL)	fédération syndicale
90		WSM	Gregoria Apaza	ONG
91		WSM	Servicio de Enseñanza Técnica et formación (SENTEC)	ONG
92		FOS	ALAMES/ Asociación Latino-Americana de Medicina Social via SEPDI	Gezondheidsorganisatie
93		FOS	FENATRAHOB/ Federación Nacional de Trabajadoras Asalariadas del Hogar de Bolivia	Vakbond
94		FOS	CNTACB/ Confederación Nacional de Trabajadores Asalariados del Campo de Bolivia met CIPCA	Vakbond en NGO
95		FOS	Colectivo Rebeldia	Vrouwenbeweging
96		FOS	Red de mujeres sindicalistas via REMTE	Vrouwenbeweging/ vakbondscollectief
97		Solidarité Socialiste	AYNI	ONG
98		Solidarité Socialiste	Funddasur	ONG
99		Solidarité Socialiste	REMTE	réseau d'associations
100		Solidarité Socialiste	PASOS	ONG
101		Colombie	Solidarité Socialiste	Institut Populaire de Capacitation - IPC
102	Solidarité		Asociation de travail interdisciplinaire. ATI	ONG

		Socialiste		
103		Solidarité Socialiste	Syndicat de l'alimentation	Syndicat
104		IFSI/ISVI	CUT/ Central Unitaria de los Trabajadores	Organisation syndicale interprofessionnelle
105		IFSI/ISVI	USO/ Unión Sindical Obrera	Organisation syndicale professionnelle
106		IIAV/IEOI	Confederacion general de Trabajo (CGT)	confédération syndicale
107		FOS	FENSUAGRO/ Federación Nacional Sindical Unitaria Agropecuaria	Vakbond
108		FOS	SINTRAIMAGRA/ Sindicato Nacional de trabajadores de la industria de productos grasos y alimenticios	Vakbond
109		FOS	COISO/ Colectivo Intersindical de Salud Ocupacional	Vakbond
110		FOS	Grupo Fergusson	Gezondheidsbeweging
111		FOS	Casa de la mujer	Vrouwenbeweging
112		SolSoc	Institut Populaire de Capacitation - IPC	ONG
113		SolSoc	Asocacion de travail interdisciplinaire. ATI	ONG
114		SolSoc	Syndicat de l'alimentation	Syndicat
115	Cuba	IFSI et FOS	SNTI / Sindicato Nacional de los Trabajadores de la Industria	Organisation syndicale sectorielle
116		FOS	SNTC/ Sindicato Nacional de los Trabajadores de la Contrucción	Vakbond
117		FOS	SNTIAP/ Sindicato Nacional de los Trabajadores de la Industria Alimentaria y la Pesca	Vakbond
118		FOS - NVSM	CENESEX/ Centro Nacional de Educación Sexual	Referentiecentrum
119		FOS	FMC/ Federación de Mujeres Cubanas	Vrouwenbeweging
120		FOS	SNTA/ Sindicato Nacional de los Trabajadores Azucareros	Organisation syndicale sectorielle
121		FOS	CTC/ Central de Trabajadores de Cuba	Vakbondskoepel
122		FOS	UPP/ Unidad de Promoción de salud y Prevención de enfermedades	Referentiecentrum
123	El Salvador	FOS	ACCPS/ Alianza Ciudadana Contra la Privatizacion de la Salud	
124		FOS	AMSATI/ Asociación Agropecuaria Mujeres Produciendo en la Tierra	
125		FOS	CSTA-ES/ Coordinadora Sindical de Trabajadores/as del Azúcar de El Salvador	
126		FOS	CEDM/ Concertacion para un Empleo Digno de las Mujeres	
127	Equateur	FOS	ASTAC/ Asociacion Sindical de Trabajadores Agricola Clementina	Vakbond
128		FOS	DONUM	Gezondheidsplatform
129		FOS	Luna Creciente	Vrouwenbeweging
130		FOS	ATRH/ Asociación de Trabajadoras Remuneradas del Hogar	Vakbond
131		FOS	ISP/ Internacional de Servicios Publicos	Vakbond
132	Guatemala	WSM et ANMC/LC M	Confederación general de trabajadores Guatemaltecos (CGTG)	confédération syndicale
133		WSM	Movimiento de trabajadores del campo (MTC)	ONG
134		WSM	Movimiento de jóvenes de la calle (MOJOCA)	organisation de jeunes
135		WSM	Juventud Obrero católica de Guatemala (JOC)	organisation de jeunes
136	Haiti	WSM	Movimiento socio-cultural de trabajadores Haitianos (Moschta)	asbl

137		WSM	juventud Obrero católica de Haiti (JOC)	mouvement de jeunes
138		WSM	Centre de promotion des femmes ouvrières (CPFO)	asbl
139		IIAV/IEOI	Confédération des travailleurs (CTH)	confédération syndicale
140			Confédération des travailleurs des services publics et privés (CTSP)	confédération syndicale
141			Coordination syndicale des travailleurs (CSH)	confédération syndicale
142	Honduras	FOS	RSMH/ Red de Sindicatos de la Maquila de Honduras	Plateforme syndicale
143		FOS	Platform agro-industrie	Plateforme syndicale
144		FOS	CONAIH/ Comité Nacional Intersindical de Honduras	Plateforme syndicale
145		FOS - NVSM	ALCISAOH/ Alianza ciudadana para la Salud en Occidente Honduras	Gezondheidsbeweging
146	Nicaragua	FOS - NVSM	MCN/ Movimiento Comunal Nicaraguense	Gezondheidsbeweging
148		FOS	FNT/ Frente Nacional de Trabajadores	Vakbond
149		FOS	Platform agro-industrie	Plateforme syndicale
150		FOS	CST-ZF/ Confederación Sindical de Trabajadores de la Zona Franca	Vakbond
151		FOS	Gendercommissie maquila	Vrouwencomité vakbond
152	Rep Dominic	WSM	Confederación autónoma sindical clasista (CASC)	confédération syndicale
153		WSM et ANMC/LC M	Asociación Mutual de Servicios Solidarios (Amussol)	ONG
154		WSM	Movimiento socio-cultural de trabajadores Haitianos (Moschta)	asbl
155		WSM	Federacion Etnica integral (FEI)	asbl
156		WSM	Confederacion nacional de mujeres campesinas (Conamuca)	asbl
157	Pérou	WSM	JOC Pérou	Mouvement de jeunes
158		WSM	Grupo Red de ECOSOL (GRESO)	réseau d'initiatives d'économie sociale et solidaire
159		WSM	Confederación sindical de trabajadores del Peru (CSP)	confédération syndicale
160		WSM	Asociación Nacional de Periodistas ANP	asbl
161		IFSI/ISVI	FTCCP/ Federación de los Trabajadores de la Construcción Civil de Perú	Organisation syndicale sectorielle
162		IFSI/ISVI	CGTP/ Confederación General de los Trabajadores de Perú	Confédération syndicale
163		FOS	Foro Salud	Gezondheidsorganisatie
164		FOS	Promsex	Vrouwenbeweging/ NGO
165		FOS	FENTAP/ Federación Nacional de Trabajadoras y Trabajadores del Agua y del Acantarillado del Perú	Vakbond
166		FOS	FENTTRAHOP/ Federación Nacional de Trabajadoras y Trabajadores del Hogar del Perú	Vakbond
167	Région Amérique Latine	WSM	Juventud Obrera Catolica des Américas (partenaire régional) JOCA	mouvement des jeunes
168		WSM	Marcha Mundial de Mujeres	mouvement mondial des actions féministes
169		WSM	Réseau intercontinental des initiatives de promotion de l'économie sociale et solidaire RIPESS	réseau des réseaux continentaux
170		WSM, IIAV/IEOI,	Confederación sindical de trabajadores de las Américas CSA	confédération syndical

		IFSI/ISVI		
	Asie			
171	Bangladesh	WSM et ANMC/LCM	Gonoshasthaya Kendra GK	Association
172		WSM	National Garment Workers Federation NGWF	Garment workers' federation
173	Cambodge	IIAV/IEOI et WSM	Cambodian Labour Confederation (CLC)	National trade union
174		WSM	Coalition of Cambodia Apparel Workers Democratic Union (C.CAWDU)	Garment workers' federation
175		Oxfam Sol	Coalition of Cambodia Apparel Workers Democratic Union (C.CAWDU)	National trade union
176		Oxfam Sol	Cambodian Food & Service Workers' Federation (CFSWF)	National trade union federation
177		Oxfam Sol	Independent Democratic Informal Economy Association	Workers' grassroots organisation
178		Oxfam Sol	United Sisterhood Alliance (US)	Support NGO
179	Inde	WSM	Association of Rural Education and Development Service AREDS	Association
180		WSM	Confederation of Free Trade Unions of India CFTUI	Trade union confederation
181		WSM	Christian Workers Movement India CWM-India	Socio-cultural organisation
182		WSM	National Domestic Workers Movement NDWM	National movement of domestic workers
183		WSM	National Domestic Workers Federation NDWF	National trade union federation of domestic workers
184	Indonésie	WSM et IIAV/IEOI	Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (K-SBSI)	National trade union
185		WSM	Federasi Garmen Tekstil, Kulit dan Sentra Industri (GARTEKS)	National trade union federation
186		WSM	Serikat Buruh Migran Indonesia (SBMI)	Workers' grassroots organisation/Trade union
187		WSM	Young Christian Workers Indonesia (YCW Indonesia)	Workers' grassroots organisation
188	Laos	Oxfam Sol	Lao Federation of Trade Unions	TU confederation
189		Oxfam Sol	Environment Conservation & Community Development Association	Support NGO
190	Philippines	WSM et ANMC/LCM	Alliance of Health Workers (AHW)	Alliance of health workers' trade union in public hospitals in the Philippines
191		WSM	Kilusang Mayo Uno (KMU)	Trade union confederation - ITUC affiliate
192		WSM	Young Christian Workers Philippines (YCW Philippines)	Young workers' organisation, part of International Young Christian Workers (IYCW)
193	Vietnam	Oxfam Sol	Centre for Development and Integration	Support NGO
194		Oxfam Sol	Institute for Development and Community Health (LIGHT)	Support NGO
195	Népal	WSM	General Federation of Nepalese Trade Unions GEFONT	Trade union confederation
196		WSM	Nepal Trade Union Congress NTUC	Trade union confederation
197	Asia Region	Oxfam Sol	Asia Monitor Resource Centre	Support NGO

		et WSM		
198		Oxfam Sol	StreetNet	Global network of associations
199		Oxfam Sol	Mekong Migration Network	regional network
200		WSM	Young Christian Workers Asia Pacific (YCW-ASPAC)	Young workers' organisation

### Annexe 3 : Liste des participants

Les OSC membres du comité de pilotage du groupe Travail Dément

Organisation	Personne de contact	Adresse email
WSM (coordination)	Andre Kiekens	<a href="mailto:Andre.kiekens@wsm.be">Andre.kiekens@wsm.be</a>
FOS	Annuschka Vandewalle	<a href="mailto:Annuschka.vandewalle@fos-socsol.be">Annuschka.vandewalle@fos-socsol.be</a>
Solidarité Socialiste	Veronique Wemaere	<a href="mailto:ywemaere@solsoc.be">ywemaere@solsoc.be</a>
Oxfam Solidarité	Hilde Van Regenmortel	<a href="mailto:hva@oxfamsol.be">hva@oxfamsol.be</a>
IIAV/IEOI (ACV/CSC)	Stijn Sintubin	<a href="mailto:U99ssb@acv-csc.be">U99ssb@acv-csc.be</a>
IFSI/ISVI (FGTB/ABVV)	Laurent Atsou	<a href="mailto:Laurent.atsou@fgtb.be">Laurent.atsou@fgtb.be</a>
BIS/MSI (ACLVB/CGSLB)	Maresa Le Roux	<a href="mailto:Maresa.le.roux@cgsלב.be">Maresa.le.roux@cgsלב.be</a>
ANMC/LCM/LCM	Geoffroy Mourlon	<a href="mailto:Geoffroy.mourlon@mc.be">Geoffroy.mourlon@mc.be</a>
UNMC/NVSM	Alain Coheur	<a href="mailto:Alain.coheur@solidaris.be">Alain.coheur@solidaris.be</a>

Les OSC leaders du GSK

Organisation	Personne de contact	Adresse email
WSM (coordination)	Katrien Beirinckx	<a href="mailto:Katrien.beirinckx@wsm.be">Katrien.beirinckx@wsm.be</a>
FOS	Anke Leflere	<a href="mailto:Anke.leflere@fos-socsol.be">Anke.leflere@fos-socsol.be</a>
Solidarité Socialiste	François Sarramagnan	<a href="mailto:fsarramagnan@solsoc.be">fsarramagnan@solsoc.be</a>